

**Actes des Assises de la**

**Transition Régionale Alimentaire,**  
**Agricole et de la Pêche**

**Faculté des Sciences de Lorient, le 14 avril 2018**

## Sommaire

	Page
<b>Genèse des assises</b> .....	4
<b>Première table ronde : La Transition alimentaire (enjeux sanitaires, environnementaux, climatiques)</b> .....	6
- Le contexte	
- Informations apportées par la table ronde :	
. Claude Aubert : L'importance de l'alimentation pour la santé ; qualité nutritionnelle et modes de production ; alimentation et climat .....	6
. Jean-François Deleume : La santé environnementale en relation avec les modes de productions agro-alimentaires.....	13
- Résultats en termes de préconisations génériques .....	16
<b>Deuxième table ronde : La Transition agricole et de la pêche (Un modèle pour le Grand-Ouest est possible)</b> .....	18
- Le contexte	
- Informations apportées par la table ronde :	
. Alain Le Sann : Le poisson dans l'alimentation, quel rôle pour le consommateur ? .....	20
. Pascal Tocquer : Présentation de la charte agriculture et alimentation du pays de Lorient .....	22
. Jocelyne Kerjouan : La voix civile du Pays de Lorient .....	26
. François Dufour : Une transition agricole pour le Grand-Ouest est possible .....	27
- Résultats en termes de préconisations génériques .....	33
<b>Troisième table ronde : La consom'action comme levier de la transition</b> .....	34
- Le contexte	
- Informations apportées par la table ronde :	
. Catherine Darrot : Transition, consom'action et système alimentaire territorialisé ....	35
. Sophia Lakhdar : La consom'action, enjeu de société .....	44
. Yann Syz : La restauration collective à Lorient .....	48
. Daniel Cueff : Alimenter une commune en cohérence avec le développement durable .....	49
- Résultats en termes de préconisations génériques .....	51
<b>Synthèse en clôture des travaux des assises</b> .....	52
- Lylian Le Goff : Synthèse des préconisations (détaillées et restituées dans les actes)	
- René Louail : Portage politique régional .....	54
- Joël Labbé : Portage politique national .....	55
<b>PRECONISATIONS</b>	56
➤ <b>Promouvoir une éducation sanitaire alimentaire renforcée de la population, une lutte contre les gaspillages, avec la restauration collective comme levier stratégique à la fois sanitaire, économique et social afin que la qualité soit à la portée de tous.</b>	
- Par une campagne publique d'éducation à une alimentation saine, variée et équilibrée, à base de produits frais et de saisons	
- Ce qui implique des actions politiques et pédagogiques concertées (en 5 points)	

<ul style="list-style-type: none"> <li>- Par l'étiquetage et la réglementation de la publicité des produits alimentaires</li> <li>- Par une politique résolue de lutte contre le gaspillage</li> <li>- En s'appuyant sur le rôle pédagogique des jardins</li> <li>- En intégrant le milieu marin dans la transition alimentation</li> </ul> <p>➤ <b>Promouvoir une politique agricole résolument durable et responsable, en transition vers l'agrobiologie et charpentée par un « plan protéines », à la fois sur le plan national et au niveau des régions.</b></p> <p>. <u>Objectif national</u> : une transition durable de l'ensemble du monde agricole avec au moins 50% de la SAU bio en 2050 et charpentée par un « plan protéines ».</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Dans l'immédiat, il est urgent de protéger les riverains, exposés scandaleusement aux épandages de pesticides</li> <li>- Renforcer la reconnaissance et la prise en charge des agriculteurs victimes des pesticides</li> <li>- Instaurer un revenu minimum agricole</li> <li>- Etablir le coût des externalités négatives</li> <li>- Pour les modes de productions qui ne provoquent pas de dommages et rendent des services au bien commun, appliquer une TVA réduite sur la vente de leurs produits et les gratifier pour les services rendus.</li> <li>- Une politique foncière et des aides prioritaires à l'installation et au maintien en agricultures bio et durable, créatrices d'emplois : sur le plan national, renforcée par les collectivités</li> <li>- Mise en œuvre d'un « plan protéines », stratégique à la fois pour l'agriculture et l'alimentation</li> <li>- Formation initiale et continue des agriculteurs</li> <li>- Refonte de la réglementation des plans des filières agricoles élevages</li> <li>- Lancer un programme de recherches et d'innovation en pédologie, physiologie végétale et agronomie biologique</li> <li>- Maîtrise des cahiers des charges bio</li> <li>- Des commandes réglementées de produits bio en restauration collective</li> <li>- Préserver le capital semencier</li> <li>- Suspender tout accord ou protocole d'accord de libre-échange international (CETA, TAFTA, MERCOSUR)</li> </ul>	60
<p>. <u>Une transition agricole régionalisée</u> selon des <i>Plans régionaux de transition agricole...</i></p> <p>➤ <b>Planifier une logistique de <i>Systèmes Alimentaires Territorialisés</i></b> .....</p> <p>. Ses bases : une politique foncière et un ancrage territorial.  . Les moyens de mise en œuvre d'un Système alimentaire territorialisé</p> <p>➤ <b>Renforcer la santé environnementale par une meilleure connaissance, expertise et défense.</b></p>	65 66 68
<b>Associations et structures invitées</b> .....	70
<b>Postface</b> .....	71

## Genèse des Assises

Lors de la clôture des Etats Généraux de l'Alimentation (EGA), son initiateur Nicolas Hulot a fait savoir que « le compte n'y était pas ». Effectivement : des sujets cruciaux comme les enjeux liés à la santé, l'environnement, le climat, l'alternative agrobiologique, ont été délaissés (voire complètement oubliés comme le milieu marin et la pêche), par un manque coupable de stratégie et de cohérence ; à commencer par la définition même d'une alimentation saine et le type d'agriculture devant répondre à ses impératifs ; tout cela balayé par la foire d'empoigne entre producteurs et distributeurs.

Les travaux qui devaient être consacrés surtout à l'alimentation sont apparus très vite dévolus à l'agriculture, avec une surreprésentation de l'industrie agroalimentaire et du syndicat agricole majoritaire dont l'un de ses mandataires en est le coordinateur. Le déséquilibre était flagrant au détriment des consommateurs, des personnels de santé et des environnementalistes, les principaux intéressés par une alimentation saine à la portée de tous, idée première.

Si une plus juste répartition des revenus est un réel débat, cela ne doit pas occulter une fois de plus ces enjeux de sociétés liés aux modalités alimentaires et à l'avenir d'une agriculture grevé par nombre d'impasses. Bien au contraire : car si l'on répond vraiment aux critères d'une « alimentation saine, sûre, durable et à la portée de tous » promise par ces EGA, notamment une alimentation plus équilibrée en terme de protéines animales et végétales, relocalisée en fonction des territoires, issues de pratiques plus autonomes et économes, respectant les équilibres naturels et réduisant les gaspillages, si une telle alimentation devient déterminante pour changer de paradigmes, notamment pour répondre à une demande remarquablement croissante de produits bio, alors une véritable planche de salut sera offerte à ce tissu social agricole dont le nombre de maladies professionnelles et de victimes des pesticides s'accroît et dont une partie souffre d'une désespérance dramatique de l'ordre de 1 à 2 suicides par jour.

Cela renvoie à des responsabilités politiques et socioprofessionnelles, mais aussi au rôle de la consommation : le pouvoir d'achat est un vrai pouvoir et peut devenir un bulletin de vote au quotidien favorisant l'essor de filières en cohérence avec un véritable développement soutenable ; on parle alors de « consom'action », aussi bien en individuel qu'en restauration collective.

Ces EGA ont provoqué une telle déconvenue qu'un collectif d'une cinquantaine d'associations et organisations non gouvernementales se sont regroupées en une plateforme citoyenne pour amender le projet de loi en cours sur l'alimentation et l'agriculture. Dans le même temps, des « bioconsom'acteurs » de Provence et Bretagne, Bernard Astruc et Lylian Le Goff, ont remis aux EGA un « Manifeste de la consom'action en faveur d'un plan stratégique global pour une alimentation et une agriculture durables<sup>(1)</sup> ».

(1) <http://www.labioestdanslepre.fr/pfd/LIVRET-MANIFESTE-PSG.pdf>

Ce Manifeste a servi de base de réflexion et de préparation pour mener aux Assises de la Transition Régionale Alimentaire, Agricole et de la Pêche<sup>(2)</sup> (ATRAAP), organisées par la Biocoop Les 7 Epis de Lorient en partenariat avec l'Université de Bretagne Sud, Assises qui se sont déroulées le 14 avril à la fac de sciences de Lorient.

Cette riche et dense journée, comportant trois tables-rondes et des ateliers citoyens consacrés à l'alimentation, l'agriculture et la pêche, la consom'action, a permis la mise en commun d'informations et de propositions sous forme de préconisations, bases d'un véritable contrat de société pour l'alimentation de demain. Selon une stratégie et une démarche cohérentes : ce sont les critères d'une alimentation saine qui doivent fixer la feuille de route de l'agriculture, alors que c'est l'inverse qui sévit depuis les « trente glorieuses », avec un formatage publicitaire qui conditionne le comportement alimentaire aux excès de produits carné issus des élevages intensifs et de produits transformés par l'industrie alimentaire – ces deux excès de consommation étant dénoncés comme cancérigènes par les autorités sanitaires !

Si les exposés et débats ont démontré que les comportements alimentaires et productivistes mènent à des impasses, sanitaires, socioéconomiques, environnementales et climatiques, ils annoncent aussi une bonne nouvelle : les solutions existent, très réalistes et certaines avérées, qui dépendent en grande partie de volontés et de ressources locales et régionales. Le président du réseau national Biocoop Claude Gruffat en est reparti avec l'envie de reproduire l'initiative lorientaise et d'enclencher une dynamique inter-régionale.

(2) : <https://www.les7epis.fr/medias/pdf/actes.pdf>

## Première table-ronde

# LA TRANSITION ALIMENTAIRE

## Enjeux sanitaires, environnementaux et climatiques

### **A . Le contexte**

Les mises en garde des autorités sanitaires et scientifiques au sujet de l'aggravation des maladies chroniques, des atteintes portées à l'environnement et la biodiversité, du dérèglement climatique se succèdent, en vain.

En novembre 2017, *BioScience* publie un appel de 15 000 scientifiques de 184 pays selon lequel « pour éviter une misère généralisée et une perte catastrophique de biodiversité, l'humanité doit adopter une alternative plus durable écologiquement que la pratique qui est la sienne aujourd'hui », avec de nombreuses preuves à l'appui ; actuellement, « 60 millions de consommateurs » – l'organe de *l'Institut national de la consommation* – édite un hors-série, daté mai-juin 2018, « Ces aliments qui nous empoisonnent » ; le MNHN (*Museum Nationale d'Histoire Naturelle*) et le CNRS (*Centre National de la Recherche Scientifique*) publient deux nouvelles enquêtes (Découverte, 20 03 2018) au sujet de l'effondrement de la biodiversité, révélant un « déclin majeur des insectes et des oiseaux en Europe ces 25 dernières années en lien avec l'intensification des pratiques agricoles » ; les apiculteurs constatent au sortir de l'hiver une nouvelle fois le déclin catastrophique de leurs ruches et accusent les insecticides néonicotinoïdes utilisés abondamment dans les cultures intensives.

Tout se passe comme si ces phénomènes étaient inéluctables, comme si nous étions impuissants, démunis. Or ces études et alertes révèlent le rôle fréquent, voire déterminant, du comportement alimentaire et de l'agriculture démontrés ici par Claude Aubert, agronome, et Jean-François Deleume médecin, avec par conséquent des solutions adaptées en termes de transition impérative.

### **B . Informations apportées par la table-ronde**

- **Claude Aubert**  
(Agronome, auteur, conférencier, pionnier de l'agroécologie en France et en Italie)

## **-L'importance de l'alimentation pour la santé ; qualité nutritionnelle et modes de production ; alimentation et climat.**

> Les enjeux sanitaires sont au premier plan des préoccupations des consommateurs, tout en sachant que ce sont les agriculteurs qui sont les premières victimes des facteurs de risques générés par l'agrochimie, surtout par les pesticides.

> Les grands fléaux de santé publique sont en constante aggravation depuis ces 25 dernières années, frappant de plus en plus de sujets jeunes : surpoids, diabète, cancers (les cancers hormonaux-dépendants ont quintuplé), maladies cardiovasculaires, réduction de la fertilité, maladies neurologiques dégénératives, allergies... et globalement on assiste à une stagnation de notre espérance de vie en bonne santé.

> L'alimentation est de loin la première responsable de la progression de ces maladies dites non transmissibles, avec 30 à 40% des décès, contre 17% pour le tabagisme, 10% la sédentarité, 7% l'alcool.

> La Chine apporte une preuve à grande échelle, spectaculaire, des impacts sanitaires du comportement alimentaire : en l'espace de 20 ans (de 1982 à 2002), sa consommation de produits céréaliers et de fruits et légumes a diminué respectivement de 20 et 10%, tandis que celle de viande et de matières grasses ajoutées a augmenté de 140 et 129%, avec une évolution des pathologies (constatées entre 1993 et 2008) de 450% pour le diabète, 140% pour les maladies cérébro-vasculaires, 36% pour les maladies cardio-vasculaires et 100% pour les cancers [*Sick Societies, Oxford University Press, 2011*].

> Les erreurs majeures de l'alimentation « moderne » sont bien connues et perdurent ; il y a, à la fois, trop de ceci et pas assez de cela : trop de produits carnés (surtout viande rouge et charcuteries), de « mauvaises » matières grasses (acides gras saturés et trans), de produits raffinés (produits céréaliers blanchis, sucre et sel blancs, huiles de table), d'aliments ultra-transformés (favorisent les maladies de surcharge – surpoids, diabète de type 2, HTA –, et le cancer, d'après l'étude et la classification internationale NOVA selon le degré de transformation des aliments), de produits hors saison, sous emballages plastiques et d'aliments pollués ; par contre, pas assez de végétaux riches en micronutriments protecteurs et en fibres (dont sont dépourvus les produits animaux) : céréales peu raffinées et légumineuses pourvoyeuses de protéines, fruits et légumes riches en antioxydants. Les manques sont aussi importants que les excès pour expliquer ce bilan sanitaire ; pour y remédier : réduire les excès en produits animaux pour faire la part belle aux végétaux, et réduire la consommation de produits ultra-transformés.

> Les chaînes alimentaires sont affectées par nombre de pollutions délétères : les pesticides (pouvant cumuler des effets chroniques neurodégénératifs, perturbateurs endocriniens, mutagènes, cancérigènes, immunodépresseurs, allergisants) provenant des traitements des cultures et des stockages, mais aussi de l'alimentation animale fourragère importée – qui est le cheval de Troie en Europe des OGM à pesticides, sous forme de soja transgénique ; les excès de nitrates (générant des nitrosamines cancérigènes) ; les additifs de synthèse (certains sont allergisants, à potentialités cancérogènes et de troubles métaboliques), traces d'antibiotiques utilisés trop systématiquement dans les élevages

intensifs (allergies, sélection de germes résistants, maladies infectieuses émergentes favorisées).

> Deux focus concernant la pollution alimentaire :

- pesticides, système nerveux et cancers (rappelons que les insecticides agissent par un effet neurotoxique) : chez l'adulte, la corrélation est établie avec la progression des maladies neuro-dégénératives (Parkinson, Alzheimer) ; chez l'enfant exposé aux organophosphorés, corrélation avec une augmentation de l'hyperactivité et une baisse du Q.I. et globalement un impact négatif sur le développement cognitif des enfants dont les mères ont été exposées aux pesticides ; les cancers du système nerveux et lymphomes sont plus fréquents chez l'agriculteur que dans la population générale mais là aussi on assiste à une augmentation, de même que chez l'enfant en cas d'exposition prénatale aux pesticides : risque accru de 50% pour les lymphomes et de 40% pour le cancer du cerveau.

-perturbateurs endocriniens (PE) : véritable péril de santé publique, actuel, très préoccupant pour les générations futures ; péril pour lequel l'alimentation est au premier plan (pesticides, plastiques des emballages et contenants alimentaires : bisphénol A, phtalates) – mais aussi pollution ambiante avec les retardateurs de flammes, PCB, dioxines ... Ils interfèrent avec le système hormonal (gonades, thyroïde, pancréas et métabolismes des sucres et des graisses) à des doses 100 à 1000 fois inférieures à celles considérées comme sans danger par les normes classiques en toxicologie : avec les PE, la dose ne fait plus le poison, les normes sont déjouées et le moment d'exposition au cours du développement foetal peut être déterminant. Leurs impacts les plus documentés portent sur l'augmentation du diabète et de l'obésité, une baisse du QI (susitant des articles intitulés « Demain, tous crétins ? ») et sur la fertilité, avec plusieurs études convergentes : en Europe 15 % des couples consultent pour infertilité, la qualité du sperme des occidentaux a chuté de moitié ces quarante dernières années, en France de 30% en 17 ans, avec seulement 26% de spermatozoïdes normaux en 2009 contre 67% en 1976 ... : 15 des 17 études sur ce sujet publiées entre 2007 et 2012 confirment l'impact négatif des pesticides sur la qualité du sperme. Globalement, le coût des PE en Europe est estimé à 150 milliards d'euros par an [4 articles parus dans *Journal of Clinical Endocrinology and Metabolism – mars 2015*]. Parmi les nombreux cris d'alarme proférés depuis une vingtaine d'années sur ce sujet, celui de deux chercheurs américains, H. Needleman et P. Landrigan : « Nous menons une expérimentation toxicologique massive et les sujets de l'expérience sont nos enfants et nos petits enfants ». Dans le même temps, les lobbies de l'industrie chimique sont à la manœuvre dans les coulisses de la Commission européenne, utilisant la stratégie du doute bien rodée, pour retarder davantage l'accord sur la définition même des perturbateurs endocriniens, préalable aux mesures à prendre pour les éradiquer.

> Bonne nouvelle dans ce sombre tableau : on s'en doutait bien, mais on a enfin des preuves scientifiques que manger bio est bon pour la santé !

- Etudes portant sur la qualité nutritionnelle des aliments selon leur mode de production :

. d'une part, l'enquête SUVIMAX (SUplémentation en VItamines et Minéraux AntioXydants) de l'INSERM de Paris [Dr Serge Hercberg et collaborateurs) menée en 1988 a révélé le statut nutritionnel médiocre des consommateurs de produits conventionnels, avec une nette insuffisance d'apports en minéraux, antioxydants, vitamines B et une carence en fibres (moins de 50% de la ration normale) ; suivi d'une étude menée de 1994 à 2002 portant sur l'importance des antioxydants dans la prévention des cancers (réduction de 31% du risque cancérigène uniquement chez l'homme, car la femme est relativement mieux protégée pour consommer plus de fruits et légumes que l'homme) et la prévention des maladies cardiovasculaires (pas d'effets significatifs car bien d'autres facteurs interviennent que les antioxydants).

. d'autre part, plusieurs études<sup>(\*)</sup> françaises, européennes et nord-américaines, comparant la composition en nutriments des aliments selon qu'ils sont issus du conventionnel ou de l'agrobiologie, sont en faveur de la bio : si les résultats en nutriments sont variables selon l'étude, le constat global est une meilleure densité nutritionnelle (plus de nutriments à poids égal), surtout pour les antioxydants, les minéraux, vitamines, fibres et acides gras insaturés ; donc les produits bio sont plus riches en nutriments protecteurs.

. Enquête Nutrinet – Santé, portant sur l'état de santé selon le type de l'alimentation : de grande ampleur et toujours en cours, elle a déjà publié deux constats en faveur de la bio ; en octobre 2013 : « bénéfique pour la santé ; réduction du surpoids et de l'obésité : respectivement de 42% et 62% chez les femmes et de 36% et 48% chez les hommes ; les consommateurs bio sont proches du Plan National Nutrition Santé avec un supplément d'apports de 10 à 20% pour les vitamines, de 20% pour les acides gras oméga 3 et de 27% en fibres » ; et en juillet 2017 : « la consommation d'aliments bio est associée à une diminution de la probabilité d'avoir un syndrome métabolique qui favorise les maladies cardiovasculaires».

> Constat : en mangeant bio, non seulement on évite les pollutions dues aux modes de productions intensives et industrielles, mais on assimile aussi bien plus de nutriments protecteurs et l'on est en meilleure santé.

> Manger bio, certes, mais il faut aussi manger équilibré : de l'intérêt de revenir à une alimentation à base végétale.

- l'apport en protéines s'est radicalement inversé depuis l'envol de l'agro-industrie avec ses élevages intensifs hors sol ; la consommation de viande a plus que doublé des années cinquante à 2010 pour atteindre plus de 100 kg/an/personne, tandis que la consommation régressait de 50% pour les céréales et de 75% pour les légumineuses, cette réduction de consommation de protéines végétales étant accentuée par le raffinage des produits céréaliers. La Chine suit et accentue notre exemple et la voie est ainsi toute tracée vers l'implosion de la Planète par la fourchette. Cette dérive du « tout protéines animales » est dommageable pour le climat et favorise trois des principaux fléaux de santé publique : surpoids, maladies cardio-vasculaires, cancers, par la consommation de graisses saturées liées aux excès de consommation de produits carnés, surtout viandes rouges et charcuteries.

- or les céréales peu raffinées (pain, pâtes, riz, sarrasin, orge, maïs ...) ont toujours été notre principale source d'énergie et les légumineuses (encore appelées légumes secs : lentilles, haricots secs, pois cassés, pois chiches ...) ont toujours accompagné les céréales (selon des associations emblématiques dans toutes les cultures culinaires : minestrone italien , couscous maghrébin , dal-bhat indien ... ), ou des produits animaux selon des mariages non moins emblématiques (petit salé aux lentilles, cassoulet, chili con carne ...) ; les fruits et légumes sont consommés partout dans le monde ; ces trois familles d'aliments apportent des nutriments essentiels qu'on ne trouve pas (les fibres) ou en moindre quantité dans les produits animaux . Le fait de remplacer par une légumineuse une portion par jour de volaille ou de viande , diminue le risque cardiovasculaire, respectivement de 15% et de 35 %.

- avec cependant une mise en garde concernant les produits céréaliers raffinés : la consommation, même modérée (50 à 80g/j) de céréales complètes diminue le risque de diabète de 26% et celui des maladies cardiovasculaires de 21% ; alors que les consommateurs de riz blanc ont un risque de diabète de type 2 augmenté de 12% dans les pays occidentaux et de 55% dans les pays asiatiques. La raison ? Le raffinage des céréales augmente leur index glycémique : pour une même quantité de sucre (simple ou complexe comme ici l'amidon) contenu dans un aliment, son index glycémique sera faible s'il apporte aussi bien d'autres nutriments comme fibres et protéines, élevé s'ils ont été enlevés par le raffinage comme dans le riz blanc. Conséquence pratique : choisir des produits peu ou non raffinés (ici riz semi-complet ou complet) ; il faudrait informer le consommateur sur l'index glycémique des aliments contenant des glucides (index faible de 0 à 40 avec un faible risque de déclencher une hyperglycémie ; moyen de 40 à 60 ; fort au-delà), mais les autorités sanitaires font la sourde oreille ... et l'industrie alimentaire voit cela d'un très mauvais œil.

- les légumineuses sont incontournables ! Ce sont quasiment les seules plantes utilisant l'azote de l'air, le métabolisant en nutriments et le restituant au sol (jouant le rôle d' « engrais vert ») : indispensables en agrobiologie ; aliments quasi intégraux et protecteurs : les plus riches en protéines, fibres et nutriments variés, mais dont l'index glycémique est faible ce qui protège des maladies de surcharge et du diabète. De plus, elles sont très économiques (leur rapport qualité nutritionnelle – prix – nombre de repas offerts est imbattable !). D'ailleurs, la FAO a décrété 2016 année internationale pour les légumes secs afin d'attirer l'attention sur leurs grandes vertus : *c'est dire à quel point il est grand temps de corriger l'erreur très dommageable d'avoir délaissé les légumineuses pour les produits carnés.*

> Trois focus concernant les gaspillages en amont de l'assiette :

- le « tout protéines animales » est une véritable gabegie de ressources et d'énergie : il faut en moyenne 5 à 7 grammes de protéines végétales pour obtenir 1 g de protéines animales - et jusqu'à 12 pour le bœuf !

- surface nécessaire pour nourrir une personne selon le mode d'alimentation : végétarienne 700 m<sup>2</sup>, à dominante végétale 1000 m<sup>2</sup>, classique 4000 m<sup>2</sup>, à dominante carnée 7000 m<sup>2</sup>.

- quantité d'eau (hors eau de pluie) nécessaire pour produire 1 Kg de produits végétaux, céréales ou légumineuses, en cultures non irriguées (donc pas de maïs) : 0 litre ! Pour produire 1 kg de produits animaux : viande de bœuf (en élevage intensif nourri au maïs irrigué) : 20 000 litres !! viande de bœuf en élevage à l'herbe extensif : 2 000 litres ; lait et produits laitiers en élevage intensif : 16 000 litres ; lait et produits laitiers en élevage à l'herbe : 2 500 litres ; porc : 10 000 litres ; volaille : 5 000 litres. Consommer un bifteck de 150 g en provenance d'un élevage intensif revient à consommer indirectement 10 fois plus d'eau que celle nécessaire en une journée à tous les usages domestiques ...

> Par conséquent, il importe de réduire ces excès de consommations carnées pour parvenir, dans un premier temps, à un équilibre entre protéines d'origines animales et végétales ; l'objectif souhaitable pour notre santé et celle de la Planète étant d'atteindre la proportion 1/3 de protéines animales pour 2/3 de protéines végétales ; protéines végétales, principalement sous forme de céréales peu raffinées et de légumineuses ; en variant et alternant des repas « classiques » (plat principal à base de protéines animales), « mixtes » (association de protéines animales et végétales), « végétariens » (les protéines animales se limitent aux œufs ou produits laitiers, associées à une céréale non raffinée ou une légumineuse), ou « végétaliens » (le plat principal associe une céréale peu raffinée et une légumineuse dont les protéines se complètent pour apporter un équivalent qualitatif à celui d'une protéine animale mais avec bien plus de nutriments protecteurs. Cette variété des repas qui permet de réduire la part de produits animaux, plus onéreux (excepté l'œuf), pour les associer ou les alterner avec des produits végétaux très économiques, permet de se nourrir sans surcoût avec des produits de qualité bio : nombre de restaurations collectives mangent bio depuis des années en appliquant ces principes d'équilibre alimentaire. La référence en ce domaine d'alimentation équilibrée et préventive est de type méditerranéen.

*Il s'agit là du volet alimentaire d'un « plan protéines » impliquant une mise en complémentarité des productions agricoles, elles mêmes en transition vers un équilibre entre productions animales et végétales destinées à la consommation humaine.*

> Alimentation et climat : une raison majeure de plus pour manger équilibré.

- l'agriculture seule compte pour 24% du total des émissions de gaz à effet de serre en France, dont 12% pour le protoxyde d'azote NO<sub>2</sub>, 8% pour le méthane CH<sub>4</sub> et 4% pour le gaz carbonique CO<sub>2</sub>. A cet égard, la production de protéines animales représente un énorme gaspillage d'azote : une fois assimilé sous forme d'intrants, de 65 à 95% est rejeté dans l'environnement par les produits animaux (de la volaille à la viande de bœuf) et seulement de 30 à 60% par les aliments végétaux (céréales et légumineuses) ; avec pour conséquence une redoutable pollution pour l'air sous forme d'ammoniac et de particules fines (700 000 tonnes de NH<sub>3</sub> émises chaque année dans l'atmosphère, à partir des engrais azotés et des élevages) et pour l'eau, sous forme de nitrates générant des nitrosamines cancérigènes, favorisant l'eutrophisation avec prolifération de blooms de cyanobactéries pouvant libérer des toxines pour le foie et le système nerveux, et le phénomène des marées vertes dégagant de l'hydrogène sulfureux toxique .

- mais ce sont 36 % des gaz à effet de serre qui sont liés au contenu de notre assiette – le plus important contingent, trois fois plus que nos voitures ! – selon un bilan

cohérent prenant en compte tout ce qui est mis en œuvre pour l'approvisionnement ; ce bilan (références : IFEN, ADEM, RAC) est très influencé par :

- . les modes de distribution : 1/3 du transport routier européen roule pour notre assiette ; mangeons local !
- . les modes de production : la bio réduit d'1/3 le bilan carbone pour un même type de production à la fois en réduisant les intrants et en stockant plus du carbone dans le sol ;
- . les modes de consommation : les légumineuses ont un bilan carbone dix fois moindre que celui de la viande de bœuf ! Globalement, le bilan carbone du végétarien est deux à trois fois moindre que celui du mangeur régulier de viande.

Au sujet du climat, nous avons un message à transmettre de la part de Pierre Larrourou et de Jean Jouzel qui viendront prochainement le 14 mai à Lanester présenter leur « Pacte Finance-Climat » afin d'éviter le chaos et de relancer une croissance soutenable : « L'Europe s'est bâtie sur la mise en commun du charbon et de l'acier, il devient extrêmement urgent d'appliquer ce modèle au climat et à l'énergie alors que de nouveaux traités européens sont en préparation engageant notre avenir. Ces traités se doivent de mobiliser la finance pour réduire notre dépendance aux ressources et énergies fossiles non renouvelables et d'appliquer les résolutions de la Cop 21 afin de réduire les GES et le dérèglement climatique, ce qui implique de changer de paradigmes, notamment en termes de consommation et de production alimentaires. » Ce qui rejoint très exactement l'objectif de ces assises.

Les échanges avec la salle témoignent de l'étonnement et de l'indignation du public prenant conscience à quel point les autorités politiques et sanitaires se montrent inconséquentes et irresponsables pour laisser perdurer et s'aggraver un tel état des lieux sanitaire miné par des bombes à retardement du type pesticides, perturbateurs endocriniens et dérèglement climatique. Il y aurait matière à ester en justice, à déclencher des actions juridiques de groupe (« class actions » à l'américaine) ! Plusieurs facteurs y concourent : le temps et les moyens pour apporter des preuves ; corrélation n'est pas synonyme de causalité ; on dénigre le principe de précaution pour ne pas même appliquer celui de prévention ; quand les preuves s'accumulent, les lobbies savent jouer la montre et mettre la pression sur le politique selon la stratégie du doute bien rodée depuis des décennies : concernant les perturbateurs endocriniens, leur définition même au niveau européen – préalable à toute réglementation – a été retardée de plusieurs années, notamment par l'Allemagne qui est aussi intervenue pour faire basculer un vote en faveur de la prolongation de l'autorisation du glyphosate de Monsanto, racheté par Bayer ; etc... ! Processus mortifères insuffisamment relayés par la majorité des médias qui s'offusquent et dénoncent périodiquement des scandales sanitaires sans suffisamment jouer leur rôle préventif d'investigation. Une évidence régulièrement rappelée : les industriels qui vendent les produits polluants qui détruisent la biodiversité et rendent malade sont les mêmes qui vendent les médicaments pour traiter ; processus d'une redoutable efficacité économique qui perdure car le coût de ces « externalités négatives » n'est que partiellement chiffré et jamais présenté au pollueur,

d'autant moins que les coopératives agricoles en sont le relai : les profits sont privatisés, les coûts et pertes sont pour la communauté. On voit bien là aussi l'urgence de changer de paradigmes.

- **Jean-François Deleume**  
**(Médecin ; représentant Eau et rivières de Bretagne au Plan régional santé environnement de Bretagne)**

### **-La santé environnementale en relation avec les modes de productions agro-alimentaires.**

La Bretagne, terre d'élection du productivisme agricole, défraie régulièrement la chronique avec ses pollutions environnementales, mise à l'index et sanctionnée par l'Europe pour ne pas protéger efficacement ses ressources en eau en dépit des résolutions et mesures annoncées. Si le phénomène des marées vertes ne peut être nié ou passé sous silence, d'autres pollutions affectant les éléments et la santé font l'objet d'une discrétion coupable de la part des autorités sanitaires.

C'est pourquoi, parmi tous les dossiers relevant de la santé environnementale, retenons pour la Bretagne quatre priorités en raison de l'insuffisance de prise en compte de leurs méfaits : les dégagements d'ammoniac et la pollution de l'air d'origine agricole, les médicaments vétérinaires favorisant les bactéries multirésistantes, le dégagement des gaz à effet de serre d'origine agricole, les maladies professionnelles dues aux pesticides.

#### >Pesticides et maladies professionnelles agricoles.

La population agricole est la première exposée aux produits toxiques couramment utilisés en conventionnel ; elle est cependant réputée en meilleure santé que celle de la population française et ne pas connaître de surmortalité par cancer (études de l'Invs de 1968 à 1999 et AGRICAN – agriculture et cancers – menée sur 180 000 agriculteurs entre 2005 et 2007 dans 12 départements disposant de registres de cancers). Etudes en partie discutées et en contradiction avec des publications antérieures faisant état d'une augmentation du risque de maladies neuro-dégénératives et de cancers tels que les tumeurs cérébrales, les lymphomes non hodgkiniens, les cancers de la prostate, de l'ovaire, des poumons et mélanomes. D'ici 2020 d'autres analyses statistiques seront publiées.

D'ores et déjà, un constat s'impose : le nombre d'agriculteurs victimes de l'usage professionnel des pesticides progresse au point de se regrouper en associations pour mieux se défendre (association de soutien aux victimes de pesticides ; association Phyto-Victimes dont le président est Paul François, agriculteur charentais, qui a gagné son procès contre Monsanto), car ils ont une grande difficulté à faire reconnaître leurs affections avec le statut de maladie professionnelle les amenant à une véritable bataille judiciaire! L'enjeu, au-delà de leur prise en charge, est la reconnaissance de la dangerosité des pesticides et par conséquent leur interdiction.

Cette difficulté à être pris en considération par l'organisme de sécurité sociale agricole concerné (la MSA – mutualité sociale agricole) est profondément injuste et dommageable pour ces agriculteurs qui ont cru aux allégations et mirages d'un système productiviste qui se dédouane des conséquences toxiques de ses pesticides en inversant la charge de la preuve et au final en faisant porter la responsabilité sur l'agriculteur pour avoir mal utilisé le

produit – argument invoqué par l’UIPP (Union des Industries pour la Protection des Plantes) et Monsanto !

Ces procédures impliquent expertises et contre-expertises qui, avec du temps, aboutissent à des reconnaissances officielles sous forme de décrets officialisant une maladie comme professionnelle dans le cadre du régime agricole en l’inscrivant dans un tableau : décret du 4 mai 2012, tableau n° R 58 relatif à la maladie de Parkinson provoquée par les pesticides (délai de prise en charge de 1 an sous réserve d’une exposition de 10 ans) ; décret du 5 juin 2015, tableau n° R 59 relatif aux hémopathies malignes provoquées par les pesticides avec prise en charge de lymphomes malins non hodgkiniens (délai de prise en charge de 10 ans sous réserve d’une exposition de 10 ans). Concernant la maladie de Parkinson : sur 166 000 cas en France, 25 000 proviennent du milieu professionnel agricole. « Quelques centaines de cas sont reconnus en maladies professionnelles en dix ans » selon un récent rapport de l’IGAS (Inspection générale des affaires sociales), alors que selon les experts le nombre potentiel de victimes est plutôt de l’ordre de 10 000 pour uniquement ces deux types de maladies – Parkinson et lymphomes.

Or, les associations de victimes professionnelles des pesticides recensent bien d’autres affections lourdes : nombreuses variantes de maladies neuro-dégénératives, de cancers du sang (leucémies, myélomes ...), syndrome d’hypersensibilités chimiques multiples (fréquent), cancers d’organes (poumons, prostate, testicules, reins, vessie, pancréas, peau), grande altération de l’état général (asthénie chronique, céphalées ...), donnant l’intime conviction d’avoir affaire à « une bombe à retardement ».

Et s’il fallait vraiment une preuve de l’exposition de la population à ce fléau pesticides, elle est apportée, notamment, par la grande étude PELAGIE (menée par l’Inserm de Rennes sur une cohorte de 3500 mères-enfants réalisée en Bretagne depuis 2002, évaluant l’impact des expositions prénatales aux pesticides et solvants, sur le développement intra-utérin et le développement de l’enfant) : l’atrazine, un herbicide qui était largement utilisé pour les cultures de maïs et interdit depuis 2001 pour être cancérigène et perturbateur endocrinien, a été retrouvé dans les urines de femmes enceintes bien après son interdiction.

> médicaments vétérinaires et bactéries multirésistantes aux antibiotiques.

Les conditions concentrationnaires des élevages hors sol fragilisent les animaux, alors qu’il leur faut satisfaire aux exigences de la rentabilité ; ce qui amène à compléter leur ration alimentaire par des « aliments-médicaments », au premier rang desquels les antibiotiques, utilisés à titre prophylactique anti-infectieux, mais aussi durant des années comme activateurs de croissance – faisant l’objet d’une interdiction depuis 2006, mais contournée semble-t-il avec le prétexte de la prophylaxie.

Les conséquences des traces d’antibiotiques dans les chaînes alimentaires ont déjà été évoquées : réactions allergiques, émergence de nouvelles maladies infectieuses, acquisition par les bactéries pathogènes de résistances multiples aux antibiotiques aboutissant à des impasses thérapeutiques. Ce dernier phénomène est responsable de 12 500 morts/an en France et mobilise les autorités sanitaires depuis des années, aussi bien dans le domaine de la médecine humaine que vétérinaire, avec des campagnes de sensibilisation et des « plans », notamment le plan national EcoAntibio 2012-2017 dont l’objectif est de réduire de 25% les prescriptions d’antibiotiques vétérinaires en 5 ans – particulièrement pour les fluoroquinolones et les céphalosporines de 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> générations – et de développer les alternatives (huiles essentielles ; homéopathie) ... et pourquoi pas de meilleures conditions d’élevages, respectant la physiologie des animaux, dont les effets prophylactiques ont été prouvés par le CNEVA ( Centre national d’études vétérinaires et alimentaires) de Ploufragan !

La consommation d'antibiotiques à usage vétérinaire en France est ainsi passée, selon le plan EcoAntibio, de 1 200 tonnes à 800 tonnes dont 400 tonnes pour les élevages bretons (soit la quantité d'antibiotiques utilisés en médecine humaine ...)

>la production de gaz à effet de serre (GES) :

En Bretagne, l'agriculture est aussi très productive en GES dont plus de 45% sont d'origine agricole (ADEME), ce qui confirme les constats et les mesures qui en découlent, établis précédemment, selon lesquels le contenu de l'assiette est responsable de plus d'un tiers des GES.

Constat et mesures renforcés par ce qui suit.

>La pollution de l'air par les excédents d'azote :

L'agriculture est très majoritairement responsable des excédents d'azote dans l'eau sous forme de nitrates et dans l'air sous forme d'ammoniac. Cette pollution azotée est à 75 % d'origine organique provenant de l'épandage des lisiers des élevages et 22 % d'origine minérale provenant des engrais chimiques des cultures (les 3% restants sont dus à l'industrie et aux transports). Sur 6% de la SAU française, la Bretagne produit respectivement 56%, 42% et 25% des productions porcine, aviaire et bovine !

La pollution de l'air a été très sous-estimée, voire passée sous silence, alors que là aussi les conséquences pour l'environnement, la biodiversité et la santé humaine sont très préoccupantes.

Les répercussions toxiques irritantes pour les voies respiratoires des professionnels exposés aux dégagements de NH<sub>3</sub> étaient certes reconnues mais marginalisées ; de même pour les conséquences de l'acidification de l'air et des milieux aquatiques par le phénomène des pluies acides (l'ammoniac réagit avec l'humidité de l'air pour former de l'ammonium NH<sub>4</sub>)

Par contre, il devient urgent de réduire drastiquement ces émissions d'ammoniac lorsque l'on sait qu'elles jouent un rôle important dans la pollution de l'air par les particules fines et que celle-ci est responsable de morts prématurées (par détresses respiratoires et cardiovasculaires) : près de 50 000 par an en France – dont 3 à 5000 en Bretagne – et l'OMS en annonce 7 millions par an dans le monde, avec 90% de la population exposés à cette pollution. Cet ammoniac d'origine agricole, en se combinant avec d'autres polluants atmosphériques (interactions avec des oxydes de soufre et d'azote ...), participe fortement (dans une proportion de 30 à 40%) à la formation de ces particules fines (PM 10) et ultra-fines (PM 2,5) très pénétrantes.

Des cartes d'émissions d'ammoniac révèlent une réalité spectaculaire et préoccupante : les teneurs en ammoniac dans l'atmosphère sont en forte hausse et, selon les périodes de l'année, responsables des pics de pollution de l'air par les particules fines déclenchant des alertes sanitaires, même à distance des foyers agricoles. Ce phénomène est général ; plusieurs sites sont consultables (de l'ADEME, de la fédération ATMO France, d'Air Breizh, Airparif, Climaction, Natura, Sciences et Avenir ...) reproduisant ces constats – régionaux, européens et mondiaux – qui proviennent de plusieurs organismes scientifiques et techniques (le CITEPA : Centre interprofessionnel technique d'études de la pollution atmosphérique ; le SIRTAR : Site instrumental de recherche par télédétection atmosphérique ; la NASA qui dresse des cartographies mondiales).

En France, l'impact de l'agriculture sur la qualité de l'air est maximum au début du printemps et de l'été, la Bretagne et le grand-ouest étant en première ligne. Les bilans dressés à l'aide des cartes de la NASA confirment que la santé de l'homme reflète la santé de la Terre (et

inversement ...) : on retrouve ici le constat dressé précédemment en Chine pour les relations entre la santé et le comportement alimentaire. Entre 2002 et 2016, les teneurs atmosphériques en ammoniac ont fortement augmenté dans toute la partie est et sud-est de la Chine (ainsi que dans le nord de l'Inde et le sud-est asiatique), directement corrélées aux grandes régions agricoles, les plus émettrices étant celles de l'agriculture intensive et des fortes productions d'élevages, corrélées aussi avec un boom économique et la progression du niveau de vie s'accompagnant d'une plus grande consommation de viande.

« La France, avec 708 000 tonnes émises dans l'atmosphère, était en 2014 le premier émetteur d'ammoniac de l'Union européenne .... Produit à hauteur de 97% par l'agriculture, faisant de ce secteur le levier principal pour la réduction des émissions de NH<sub>3</sub> en France » (ADEME ; 27 02 2018).

On retrouve là aussi l'importance de mettre en œuvre une transition alimentaire et agricole : d'une part en termes de « plan protéines » pour réduire ces excédents provenant des élevages intensifs et re-développer un système herbager et de production de légumineuses, à la fois puits de carbone et producteur de protéines végétales sans excédants d'ammoniac dans l'air ; d'autre part en termes d'alimentation équilibrée de type méditerranéenne, bio et locale, avec peu de produits transformés (rappels des données de l'enquête SUVIMAX sur le médiocre statut nutritionnel de l'alimentation conventionnelle et des données de la classification NOVA des aliments selon leur degré de transformation facilitant les maladies de surcharge et le cancer).

Les échanges avec la salle montrent une exaspération contre la pollution d'origine agricole et le laisser faire des autorités. La question n'est pas de savoir si les riverains sont exposés à un risque lorsqu'un agriculteur traite ses champs, mais que faire pour que cela cesse ? La réponse stratégique sera apportée par la table ronde suivante traitant de la transition agricole ; en attendant, le minimum est de faire respecter les conditions climatiques d'épandages et les distances dites de « sécurité » – avec un avertissement préalable des riverains : une adhérente d'Eau et rivières suggère de baliser les parcelles traitées par des fanions, oranges la veille, et rouges une fois traitées alertant du danger, ou des panneaux explicites : rappelons que, selon le pesticide, des mesures sanitaires interdisent de parcourir les parcelles traitées durant 8 à 72 h, pour la sécurité de l'agriculteur, a fortiori celle des riverains ... La confiance que l'on peut accorder à la potabilité de l'eau distribuée est aussi abordée. Tout dépend de son lieu d'habitation et donc du type d'équipement de la station de production d'eau potable dont il dépend. Une eau distribuée peut être très conforme aux normes de potabilité en dépit d'une eau brute polluée en amont du prélèvement : c'est le cas de Lorient qui a investi dans le procédé de l'ultrafiltration, alors que l'état du Blavet ne s'est pas amélioré (celui du Scorff est plus préservé) ; investissement réalisé avec les impôts locaux et non pas en appliquant le principe pollueur-payeur.

## **C. Résultantes en termes de préconisations génériques :**

### **1 . Constat :**

- > Une alimentation saine devrait répondre à cinq critères fondamentaux :
  - Deux critères de qualité des aliments :

. Modes de production et de transformation non polluants, bien au-delà de l'équation « sécurité alimentaire = absence de microbes » conditionnée par les pratiques des élevages intensifs. Cette préservation de l'environnement conditionne la qualité de l'eau des nappes phréatiques et rivières, dont dépend en grande partie la qualité sanitaire des cultures et élevages liés au sol – trop souvent mise en cause par une pollution chronique par des pesticides et nitrates.

. Aliments avec une bonne densité nutritionnelle protectrice (antioxydants, fibres, acides gras insaturés, micronutriments variés ...)

-Trois critères des modalités de consommation :

. Variée et équilibrée en nutriments indispensables et dans les apports entre protéines d'origines animales et végétales : l'équilibre du pilier protéique du repas conditionne l'équilibre nutritionnel dans son ensemble ; or la consommation de protéines animales est très excédentaire pour avoir délaissé les protéines végétales.

. Avec peu de produits ultra-transformés

. Frugalité qui rime avec longévité : consommer des aliments pourvus d'une bonne densité nutritionnelle, riches en fibres, ainsi qu'une bonne mastication, satisfont la satiété et nos besoins nutritionnels avec de moindres quantités, ce qui réduit aussi le coût des repas.

Ceci va de pair avec la lutte contre les gaspillages alimentaires, indispensable à une saine gestion des capacités nourricières de la Planète (1/3 sont perdues selon la FAO) et de la population d'un pays (en France, 280 Kg/habitant/an de nourriture à la poubelle).

> Les critères d'une "alimentation saine, durable, à la portée de tous", doivent être déterminants pour la prévention sanitaire et la feuille de route agricole,

## **2. Ce qui implique comme préconisations génériques :**

- promouvoir avant tout une éducation sanitaire alimentaire de la population, une lutte contre les gaspillages, avec la restauration collective comme levier stratégique à la fois sanitaire, économique et social afin que la qualité soit à la portée de tous.
- une politique agricole résolument durable, en transition, orientée vers l'agrobiologie et charpentée par le « plan protéines », relocalisée afin de répondre aux besoins alimentaires qualitatifs et quantitatifs de la population.
- amélioration de la connaissance et de l'expertise en matière de santé environnementale

## **Deuxième table-ronde**

### **La TRANSITION AGRICOLE et de la PECHE**

#### **Un modèle pour le Grand-ouest est possible**

#### **A . Le contexte**

Les grandes orientations de la prochaine politique agricole pour l'exercice 2020-2026 se décident actuellement et ne peuvent – ne doivent – pas se passer d'un bilan rigoureux, sans complaisance, du passé et de son passif, en rappelant que la politique agricole est menée en France depuis des décennies selon une cogestion entre l'Etat et le syndicat agricole majoritaire. Ce bilan est indispensable pour répondre, en toute connaissance de causes, aux attentes du tissu social agricole en souffrance et des consommateurs en mal de confiance. Sera-t-elle une véritable politique de transition agricole et alimentaire ?... orientée vers davantage d'agrobiologie comme le demandent les citoyens, à la fois consommateurs et contribuables ?... orientée par conséquent vers davantage de prévention pour la santé, l'environnement, le climat, l'économie et l'aménagement des territoires ? Ce défaut de prévention étant précisément un mal chronique affectant notre société dans nombre de domaines.

Pour la France, l'agriculture représente un budget annuel de 8,7 milliards d'euros répartis selon une grande disparité, entre un nombre de plus en plus restreint de bénéficiaires et sachant que 80% des exploitations agricoles ne reçoivent que 20% des paiements directs selon la Commission européenne, priorité étant donnée aux volumes et à la démesure, ce qui est en flagrante contradiction avec un véritable développement soutenable. Une partie de ces aides servent d'ailleurs à mettre aux normes des exploitations polluantes qui mettent la France sous la menace de sanctions européennes pour ne pas protéger ses ressources en eau. Un plan d'investissement de 5 milliards d'euros, annoncé par le président de la République, sera lancé au décours de ces ÉGA : selon quels critères de répartition ? Les « aides toxiques », la mise sous perfusion permanente de l'agro-chimie qui conduit nombre d'agriculteurs à l'impasse, voire à leur disparition, ça suffit ! L'argent public doit favoriser une transition agricole vraiment soutenable, donc garante d'un avenir enviable.

Cette transition gagnerait en efficacité et répondrait mieux aux spécificités des territoires avec davantage d'autonomie régionale, mobilisant ses propres compétences techniques et moyens budgétaires : le Pays de Lorient s'est doté d'une Charte de l'agriculture et de l'alimentation présentée par Pascal Tocquer, chargé de mission à Lorient aggro, et commentée par Jocelyne Kerjouan du CDPL ; un modèle opérationnel de transition agricole pour le grand-ouest est envisageable à partir de l'exemple normand qui est ici développé avec l'intervention de François Dufour, Conseiller régional de Normandie.

Le milieu marin, oubli majeur des EGA compte tenu de son rôle fondamental dans la régulation du climat et de garde-manger mis à mal par la surexploitation et les pollutions, mériterait que des assises lui soit aussi consacrées dans un proche avenir. Il est ici abordé concrètement par Alain Le Sann, enseignant, dans le cadre d'une consommation locale responsable. En préalable, rappelons que les produits de la mer sont précieux pour leurs qualités nutritionnelles (protéines, minéraux, graisses insaturées protectrices, à l'inverse des produits carnés apportant des graisses à dominantes saturées, facteurs de risques si consommées en excès) ; mais ces corps gras concentrent d'éventuelles pollutions, d'où l'importance de préserver les milieux marins pour le poisson sauvage et des conditions d'élevage en aquaculture. Pêche et aquaculture se partagent grosso modo le marché dans le monde selon la FAO : 170 millions de tonnes au total en 2015, soit une consommation de 17 Kg par an et par personne ; le Français est parmi le plus gros consommateur en Europe : 35 Kg par an (avec 5 fois plus de poissons de capture que d'aquaculture) ; la FAO constate une forte dégradation des réserves halieutiques : 60% des stocks sont pleinement exploités et 30% surexploités ; l'aquaculture est l'industrie alimentaire qui a connu la plus forte croissance, sachant que cela implique une pêche fourragère de plus en plus prédatrice (là aussi, gabegie de ressources car le ratio entre la quantité de poissons sauvages pour obtenir du poisson d'élevage est en moyenne de 4/1), même si la tendance est de remplacer les farines et huiles de poissons par du soja et granulés comparables à ceux gavant les élevages de porcs et de bovins (avec pour conséquence nutritionnelle, dans la chair du poisson d'élevage intensif, une baisse des oméga 3 au profit des acides gras saturés ... comme dans les produits carnés). Sur le plan géostratégique et économique, la France (avec son patrimoine ultra-marin), recèle un potentiel considérable avec la plus vaste zone exclusive économique (ZEE) maritime au monde (11 691 000 Km<sup>2</sup>, soit 8% de toutes les ZEE pour 0,45% des terres émergées). D'où l'importance majeure d'une politique concertée de l'exploitation durable du littoral en aquaculture, selon des critères stricts acceptables (voir le rapport du 13 06 2017 du CESE « Fermes aquacoles marines et continentales : enjeux et conditions d'un développement durable réussi »). Il faut absolument éviter que se renouvelle sur nos côtes une exploitation intensive comparable à celle pratiquée en agriculture, alors que le littoral est déjà très affecté par endroits, notamment par des marées vertes. Le concept de filière alimentaire terre-mer, présent dans la charte lorientaise, révèle ici tout son intérêt.

## **B . Informations apportées par la table-ronde**

- **Alain Le Sann (Enseignant lorientais ; président du Collectif pêche et développement ; fondateur du festival de film Pêcheurs du monde) :**

### **-Le poisson dans l'alimentation : quel rôle pour le Consom'acteur ?**

Il faut tenir compte du fait que *la pêche n'est pas une production mais une cueillette* avec de nombreux aléas et incertitudes. L'essentiel est donc de gérer cette cueillette et de la

contrôler, essentiellement en maîtrisant l'effort de pêche et en l'adaptant aux fluctuations : on gère de l'incertain.

Dans ce contexte quel rôle pour le consommateur ?

-Une chose est claire, il faut *limiter, réduire et même supprimer les produits de pisciculture intensive* (saumons, crevettes, bars, etc) utilisant des farines et huiles de poissons : ainsi le hareng nourrit le saumon qui se retrouve dans l'assiette (avec des exceptions pour de petits élevages bien menés, valorisant des déchets de poissons par exemple ?). Pas de problème avec les produits issus de la conchyliculture valorisant la production primaire (avec des réserves pour les huîtres triploïdes, en exigeant un étiquetage). Pas de problème non plus pour les produits issus d'élevages de poissons végétariens valorisant des déchets. On pourrait d'ailleurs envisager une progression d'élevages intégrés sur les modèles traditionnels asiatiques ou d'Europe de l'est ... très souhaitables lorsque l'on assiste à un véritable détournement de la nourriture de base des habitants des littoraux où se pratique une pêche fourragère pour des usines de farine de poissons alimentant les élevages aquacoles (en Amérique latine ; implantations chinoises en Afrique de l'Ouest).

-Pour le poisson et les produits de la mer :

. Attention aux analogies avec les produits agricoles car s'il y a des ressemblances, il y a aussi des différences importantes : que veut dire poisson de saison ? Cela peut signifier une période de pêche abondante liée au regroupement pour le frai, il faut dans ce cas une grande prudence. Que veut dire une production locale quand la pêche se développe particulièrement dans des zones inhabitées et des déserts liés aux upwellings (Chili, Pérou, Namibie, Mauritanie, etc), ou dans des zones circumpolaires très peu habitées (Alaska, Mer de Barents, Groenland...)?

. Pour autant quand on a la chance de disposer de ressources proches permettant d'accéder à du poisson frais, il faut tirer parti de cette ressource de grande qualité et de faible impact écologique, surtout si elle est consommée en frais. Il faut pour cela *renforcer les liens avec les pêcheurs locaux pour connaître leurs pratiques, leurs contraintes, accompagner et soutenir leurs recherches de meilleures pratiques*. Même dans une ville comme Lorient, il y a une immense perte de liens et de connaissance de ce milieu. Quelques Amap poissons fonctionnent mais difficilement, il faut multiplier les occasions de rencontres, sur les marchés, dans les magasins, etc. Il faut aussi reconquérir les marchés plus éloignés de la côte, même en Bretagne.

. *Développer une culture culinaire pour valoriser localement des espèces peu prisées* mais excellentes et d'un bon rapport qualité - prix : grondins, tacauds, sardines, tacauds, anchois, chinchards, etc. Les Japonais en raffolent. Ici, on débarque des centaines de tonnes d'anchois pour une consommation locale quasi nulle (ce qui a provoqué la fin d'une AMAP ayant pourtant fonctionné durant cinq ans : il a fallu changer de bateau à la suite d'ennuis mécaniques ; la pêche a repris avec de l'anchois qui n'a pas trouvé preneur ... fin de l'AMAP). On peut pour cela s'appuyer sur des restaurateurs, des poissonniers, des ateliers de filetage ou de salage, etc.

. *Faire des choix de consommateur responsable oui, mais se méfier des effets pervers des appels à boycott*. Ils pénalisent tout le monde, y compris des pêcheurs qui ne sont pour rien dans la situation ; exemple du boycott du thon rouge... Il faut donc s'informer en faisant appel à l'intelligence du consommateur citoyen plus qu'à la manipulation médiatique de clichés, en faisant appel au débat, en acceptant l'incertitude, la complexité...Se méfier aussi des listes de poissons à consommer ou non, comment distinguer un cabillaud pêché dans une zone où l'espèce est affaiblie d'une autre où elle se porte très bien comme c'est le cas pour la très grande majorité

des ressources de cabillauds ? Comment revenir en arrière lorsque la situation se normalise ? Des années après la crise réelle du thon rouge, il est encore difficile de faire passer le message que la situation s'est redressée, en Atlantique et Méditerranée, mais pas dans le Pacifique. Or cette espèce est essentielle pour de nombreux petits pêcheurs dont les captures sont limitées.

-Au cours des échanges avec la salle, on a eu droit à tous les clichés portés par de nombreuses ONG environnementalistes qui simplifient à outrance les mesures, par exemple « 30% de mises en réserve des Océans ». Les réserves peuvent se justifier et sont aussi mises en place par des pêcheurs ou avec leur accord, mais l'expérience montre que ce n'est pas toujours efficace et même parfois contre-productif quand les concurrents des poissons accaparent leur nourriture. Il suffit aussi de voir des zones abandonnées par l'agriculture pour comprendre que ce n'est pas toujours un gain pour la biodiversité. L'exemple africain montre que les créations de réserves ont été des pratiques coloniales d'exclusion de peuples entiers, 40 millions de personnes expulsées de leurs terres, est-ce que cela a permis d'améliorer globalement la biodiversité ? Par ailleurs ces réserves s'inscrivent dans un processus de partage de l'espace marin pour l'ouvrir aux diverses activités rémunératrices de l'économie bleue. Biocoop mentionne l'existence dans son cahier des charges de distribution d'une liste des poissons autorisés à la vente et revue annuellement pour s'adapter à l'évolution des ressources et réfléchit à la manière de communiquer ses choix qui parfois sont complexes à comprendre pour le consommateur.

L'aquaponie est citée comme alternative durable, à la fois performante, respectueuse de l'environnement et proche de l'autonomie (pratique ancestrale en Asie et Amérique latine, connaissant actuellement un regain d'intérêt, associant piscicultures et cultures semi-aquatiques fertilisées par les déjections animales ; remarque : il existe un équivalent faisant référence en Asie du sud-est avec des rizières fertilisées par des canards et poissons d'eau douce) : voilà un bel exemple de filière alimentaire mixte, évoqué précédemment avec les élevages traditionnels intégrés.

- **Pascal Tocquer (Chargé de missions agriculture alimentation. Lorient agglomération) – en remplacement de Mr Tristan DOUARD, adjoint au maire de Lorient, vice-président de Lorient Agglo, chargé de l'économie et de l'agriculture.**

## **-Présentation de la Charte agriculture et alimentation du Pays de Lorient**

> Son histoire :

La vocation essentiellement maritime de Lorient a fait longtemps passer au second plan le dossier agricole en dépit de ses enjeux socio-économiques et d'approvisionnement alimentaire. La pression foncière s'exerçant sur les terres agricoles au profit de l'étalement urbain a amené les élus de Lorient Agglomération et la profession agricole à se concerter et à signer une première Charte de l'agriculture en 2001 pour dynamiser une activité économique diversifiée tout en préservant les sols, les paysages et l'environnement. Durant une quinzaine d'années, des mesures structurantes ont été menées avec l'intégration de l'agriculture dans les documents d'urbanisme, une convention avec la SAFER, des aides à

l'installation, la valorisation des producteurs pratiquant la vente directe, l'approvisionnement des restaurations collectives.

Les préoccupations des consommateurs et les enjeux de société liés à l'alimentation, ont amené à réviser cette charte pour intégrer davantage l'objectif final de la production agricole : nourrir la population ! Ainsi une nouvelle Charte de l'Agriculture et de l'Alimentation a-t-elle été adoptée le 4 avril 2017, résultant d'une concertation préalable avec l'association nationale « Terres en villes », puis d'un large partenariat réunissant le milieu agricole (Chambre d'agriculture, Chambre du commerce et de l'industrie, Chambre des métiers, ALOEN - Agence locale de l'énergie -, Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles, Groupement des Agriculteurs Bio du Morbihan, Confédération paysanne, Jeunes agriculteurs, Groupement de Vulgarisation Agricole de la terre aux îles), tous les acteurs socio-économiques concernés, les élus et techniciens des collectivités territoriales du Pays de Lorient (constituées de Lorient Agglomération et de la Communauté de communes Blavet Bellevue Océan), les associations, le Conseil de développement du Pays de Lorient, le Conseil régional.

>Le paysage agricole du Pays de Lorient en quelques chiffres clés :

Selon le dernier recensement général agricole de 2010, le Pays de Lorient (PL) comptait 759 exploitations agricoles, réparties sur 21 des 25 communes du PL (seules Lorient, Larmor-plage, Port-Louis et Gâvres en sont dépourvues) et la SAU (surface agricole utile) occupe 40% du territoire du PL.

Deux phénomènes menacent l'avenir du tissu social agricole, ici comme dans l'ensemble des régions : le vieillissement (un quart des chefs d'exploitation avait plus de 55 ans en 2010) et le rapide déclin du patrimoine (de l'ordre de 70% des exploitations en 20 ans, de 1990 à 2010). Le PL se classait en deuxième position des pays bretons pour la production bio (6,3% des exploitations et 20% des circuits courts), avec une progression de 6 exploitations par an en moyenne (entre 2006 et 2016) et de 75 ha par an (entre 2010 et 2016) ; 20% des fermes bio du PL sont en « bovin lait », 40% en maraîchage et grande culture, 40% en circuits longs.

Fait très significatif : en 2016, les fermes bio représentent 12,4% des exploitations du PL mais pour seulement 6,6% de la SAU, ce que l'on constate, de façon moins marquée, globalement en France (à la fin de 2017, 8,3% des fermes françaises sont en bio et représentent 6,5% de la SAU française, avec une progression de 15% en un an, ce qui est sans précédent - cette progression est due en partie à celles des grandes surfaces bio fourragères et céréalières ; la Bretagne se situe au sixième rang des régions bio en France – ref Agence Bio).

>Ce qui caractérise la Charte agriculture alimentation du Pays de Lorient :

-Cette charte a été conçue pour que les grandes thématiques liées à l'agriculture et l'alimentation interagissent : socio-économique des filières longues et courtes – bio et non bio ; nutrition et prévention sanitaire ; l'accessibilité sociale ; l'environnement, l'énergie et le climat ; l'aménagement du territoire, le foncier et l'urbanisme ; l'identité culturelle du Pays. C'est un document stratégique d'orientations politiques et de programme prévisionnel

d'actions à court et moyen terme, à évaluer périodiquement et à actualiser, devant accompagner les partenaires adhérents dans la prise de décision et l'action.

-Elle se décline en quatre défis (consultable sur le site <https://www.lorient-agglo.bzh/en-actions/charte-de-lagriculture/>) :

- Défi 1 – Préserver et valoriser les ressources de l'agriculture et l'emploi :  
Pour soutenir l'installation d'agriculteurs, Lorient Agglomération a voté une aide forfaitaire de 2 000 d'euros (renseignements auprès de la Chambre d'agriculture du Morbihan 02 97 36 13 33) ; convention avec la SAFER (société d'aménagement foncier et d'établissement rural) qui prévoit la possibilité d'achat de terres afin de créer des réserves foncières agricoles. Enjeux : favoriser l'emploi et préparer la prochaine génération d'agriculteurs, assurer la protection des espaces agricoles dans les documents de planification (SCOT, PLU) : avec 6500 hectares d'espaces agricoles naturels protégés sur 20 ans.
- Défi 2 – Co-construire un *Projet Alimentaire Territorial* (PAT), durable et partagé :  
Lauréat d'un appel à projet lancé par le Ministère de l'agriculture, le PAT se donne pour objectif de favoriser les produits locaux, notamment bio, dans l'alimentation des habitants du territoire ; l'une des premières actions liée au PAT est le soutien apporté aux cantines scolaires pour l'approvisionnement local. Enjeux : développer l'agriculture et la pêche de proximité ; développer les circuits courts et la commande publique en produits locaux ; promouvoir une alimentation de qualité accessible à tous.
- Défi 3 – Cultiver la qualité territoriale du pays de Lorient et favoriser la transition :  
Permettre à l'agriculture et l'espace rural de révéler ce qui fait l'attractivité du territoire, son identité, en lien avec le tourisme et l'image de marque du Pays de Lorient ; prendre en compte l'environnement dans les pratiques agricoles, mise en place d'un *plan bio avec un objectif de 10% de la surface agricole consacrée au bio en 2020* et l'accompagnement des filières conventionnelles ; actuellement 30% des commandes de la restauration collective de la ville de Lorient sont en bio. Enjeux : contribuer à révéler la qualité territoriale du Pays de Lorient, aider à l'évolution des pratiques agricoles et des filières de production, développer le tourisme rural et le tourisme gastronomique.
- Défi 4 – Agir pour une mise en œuvre adaptée, concertée et volontariste de la charte :  
Sa mise en œuvre dépendra des porteurs de projets prêts à enclencher des initiatives ; s'agissant de l'animation, elle sera assurée par Lorient Agglomération, la Communauté de communes Blavet Bellevue Océan et la Chambre d'agriculture du Morbihan ; un conseil agricole et alimentaire évaluera la mise en œuvre ; le financement des actions sera recherché notamment dans le cadre du *programme Leader*, auprès des collectivités territoriales et/ou de tout autre dispositif de financement. Enjeux : animer la charte, communiquer, évaluer la mise en œuvre des actions et leur impact.

-Concernant le *Plan Alimentaire Territorial* du Défi 2 :

- la charte « vise à plus d'équité dans la répartition de la valeur ajoutée, une accessibilité sociale accrue et ambitionne d'être plus bénéfique pour l'environnement (eau, bilan carbone, énergie....). Pour ce faire, elle ambitionne de contribuer à l'éducation du consommateur (production, saisonnalité, cuisine, gaspillage alimentaire ...) et la sensibilisation à l'impact de l'alimentation sur la santé ; à la relocalisation de l'alimentation, en s'appuyant sur toutes les agricultures (filieres longues, courtes, bio, conventionnelles ...), avec une filière alimentaire locale terre-mer (conchyliculture et pêche de proximité), les savoir-faire locaux afin de nourrir la population, approvisionner les professionnels de l'alimentation et des Industries Agro Alimentaires (IAA) en produits agricoles locaux, ainsi que la restauration collective et la distribution. »

- premières actions :

. La restauration collective, première marche de la mise en œuvre du PAT, avec : des actions d'éducation alimentaire (nutrition santé, saisonnalité, accessibilité sociale, cuisine et goût) ; des actions d'approvisionnement (structuration, mise en relation offre demande, accompagnement sur les coûts et les appels d'offre) ; un projet de groupement de commandes à l'étude.

. Un projet de filière « lait du pays de Lorient ».

-Concernant le *Plan bio* du Défi 3 : son objectif est d'atteindre 10% de la SAU pour 2020, conformément aux objectifs du programme ambition bio breton. Avec pour principaux dossiers (et acteurs concernés) :

- étudier le développement de l'agriculture biologique sur les zones de captage (Lorient Agglomération, Communauté de Communes Blavet Bellevue Océan)
- intégrer le réseau des sites pilotes eau et bio (Groupement d'Agriculteurs Biologiques du Morbihan)
- défiscaliser la taxe foncière pour les agriculteurs biologiques (Lorient Agglomération)
- aider à la prise en charge des frais de conversion des exploitations à l'agriculture biologique (diagnostics, coûts de certification) (Lorient Agglomération, Communauté de Communes Blavet Bellevue Océan)
- parrainer des installations en agriculture biologique (Groupement d'Agriculteurs Biologiques du Morbihan)
- créer une campagne de promotion des circuits biologiques de proximité, destinée aux agriculteurs et notamment les agriculteurs biologiques en circuits longs (Lorient Agglomération, Communauté de Communes Blavet Bellevue Océan et Groupement d'Agriculteurs Biologiques)

Il reste beaucoup à faire pour répondre aux attentes des consommateurs et de la restauration collective, en organisant les filières locales d'approvisionnement et en harmonisant le regroupement des commandes au sein du Pays de Lorient, avec pour principaux objectifs :

- améliorer la relocalisation alimentaire et l'approvisionnement : mise en relation des acteurs socio-économiques en organisant une filière alimentaire locale du producteur au consommateur avec l'ensemble des circuits de distribution ; structurer à la fois les filières de production pour répondre aux besoins de la restauration collective et le groupement des commandes ; coordonner l'offre et la demande et accompagner les appels d'offres ;

- améliorer la transition agricole : consolider la politique foncière et les aides à l'installation.

> Les échanges avec la salle ont été animés, principalement sur le thème « Cette charte a le mérite d'exister et les objectifs affichés vont dans le bon sens ; mais le Pays de Lorient ne se donne pas les moyens pour répondre aux défis de la charte et manque d'ambition pour développer la bio ».

Que ce soit à Lorient ou ailleurs, c'est la politique foncière qui fâche (en Bretagne, quand les terres agricoles ne sont pas « gelées » - nous sommes la troisième région dans ce domaine - chaque année 20 000 ha disparaissent en étant urbanisés) ! Plusieurs prises de parole sur ce thème, notamment celle du conseiller municipal de Ploemeur Thierry Le Floch : il y a une grande opacité dans la gestion du foncier et le politique doit reprendre la main, car cela détermine et conditionne le maintien et la préservation de l'outil de production (arrêter l'artificialisation des sols : le réaménagement de la zone du Mourillon est concerné) et aussi le type même de cette production : lors d'une transmission de terres avec de nouvelles affectations, une commission cantonale émet un avis au département et trop souvent les exploitants conventionnels en place agrandissent leurs exploitations au détriment des alternatives et de la bio. Le sujet est d'autant plus sensible ici : on vient d'apprendre que le domaine de 60 ha de Kerbastic à Guidel, cultivé en bio depuis une dizaine d'années, est redistribué par la SAFER à plusieurs agriculteurs dont deux seulement sont bio. S'il existe une sorte de « sanctuarisation » des terres bio interdisant légalement leur retour au conventionnel, il n'y a pas d'obligation pour un repreneur agriculteur non bio de suivre une formation professionnelle continue pour se reconverter ! Pourquoi n'avoir pas confié ce domaine à des agriculteurs formés en bio ?... On comprend mieux pourquoi ces derniers ne cultivent que 6 % de la SAU du Pays de Lorient alors qu'ils représentent plus de 12% de l'effectif agricole. Outre l'accès au foncier, ce qui s'oppose à une franche transition depuis des années, c'est un véritable blocage culturel chez ces exploitants agricoles formatés par le conventionnel – on a assisté à un véritable psychodrame de la part de la FNSEA lorsqu'il s'agissait d'interdire le glyphosate sans lequel il ne serait plus possible de cultiver ! –, au point de perdre leur prérogative d'acteur agricole pour ne plus être qu'un prestataire de service pour l'agroindustrie. La Charte devrait tout mettre en œuvre pour que la valeur ajoutée des productions revienne au métier d'agriculteur ; préempter des terres en cours de transmission destinées à une véritable transition de qualité créatrice d'emploi ; des remarques sont formulées au sujet des possibilités d'intervention de Lorient auprès de la SAFER et pour que celle-ci s'adapte à cette nécessité de transition. Deux points cruciaux sont aussi relevés concernant les lacunes de la Charte : on parle d'éducation du consommateur mais sans précision concernant l'équilibre alimentaire à appliquer en restauration collective, particulièrement au sujet de la réduction des protéines animales dans les menus, d'introduire

régulièrement des repas végétariens ... La ville aux cinq ports est l'une des voies majeures d'importation de soja et de protéines fourragères avec quelque 660 000 tonnes par an en transit, cheval de Troie du marché OGM via l'alimentation animale qui maintient notre agriculture dans la dépendance à une agroindustrie insoutenable. La Charte ne le mentionne pas ; même si elle ne peut intervenir sur la PAC, elle peut au moins avoir le souci de la cohérence : développer les circuits courts et une économie locale, certes, mais avec une traçabilité sur les chaînes alimentaires des produits d'élevages.

Réponse de Pascal Tocquer à ces questionnements : constat en partie partagé, en faisant valoir que les compétences des collectivités territoriales sont partagées et fractionnées, donc limitées. François Dufour qui interviendra ensuite, confirme, fort de son expérience de Conseiller régional en Normandie, mais il y a tout de même des possibilités de composer avec ce parcours d'obstacles administratifs et réglementaires dont il nous parlera.

A Lorient même, Lylian Le Goff mentionne l'une de ces possibilités, avec le « Diagnostic Local Santé Environnement » (DLSE) dont s'est doté Lorient Agglo avec le soutien de l'Agence Régionale de Santé (ARS) : dès lors qu'une collectivité s'est engagée dans une démarche de prévention sanitaire environnementale (qui intègre l'alimentation), dont le but est de réduire l'exposition de la population à des facteurs de risques, il est reconnu que cela amène les élus à s'impliquer dans un champ où ils n'ont que peu de compétences en propre, tout en les dotant de leviers pour agir en partenariat avec l'ARS, les services de l'Etat, les socioprofessionnels et associatifs concernés ou impliqués – et cela peut faire l'objet d'une demande de financement pour réaliser un « Plan d'actions locales santé environnement » dans le cadre des appels à projets de l'ARS.

### ➤ **Jocelyne Kerjouan (Comité de développement du Pays de Lorient)**

#### **-La voix de la société civile du Pays de Lorient pour une alimentation et une agriculture plus locales, plus responsables et plus durables.**

A l'invitation de Lorient Agglomération, le Conseil de Développement du Pays de Lorient (CDPL) a été associé à l'élaboration de la nouvelle Charte de l'Agriculture et de l'Alimentation. Il y a porté la voix, les attentes et les propositions de la société civile du territoire. La participation active des associations et des citoyens a permis de faire émerger orientations et actions concrètes pour accélérer la transition du Pays de Lorient vers une alimentation et une agriculture plus locales, plus responsables et plus durables, selon une dynamique locale transversale intégrant aussi plusieurs composantes du développement territorial (santé, économie, énergie et climat, aménagement du territoire, marketing territorial ...). Parmi les actions en cours dans le cadre de la nouvelle charte : actions d'éducation à l'alimentation, création d'une microferme, mallette pédagogique Jeunesse & Alimentation Durable, Défi Familles à alimentation positive, Défi Cantines, Plan Bio, conférences et animations sur la transition alimentaire et agricole, émissions radio...

Via son groupe de travail Alimentation et Agriculture, le CDPL participe désormais activement aux travaux de suivi de mise en œuvre de la nouvelle charte. Le groupe de travail s'est en outre fixé pour objectif de soutenir le volet développement d'un approvisionnement local et bio des cantines scolaires du territoire. Un programme d'auditions d'experts, élus et praticiens est en cours, qui sera suivi de la rédaction de recommandations précises pour amplifier cette dynamique. La participation à ce groupe de travail est ouverte à toutes les composantes de la société civile du territoire : acteurs économiques, associatifs et citoyens.

Le CDPL est une instance indépendante, ouverte et participative de la démocratie locale. Aux côtés des institutions, il œuvre à sensibiliser les citoyens aux enjeux du territoire et à mobiliser les acteurs sur la définition des projets et des politiques publiques pour un territoire durable.

Si vous avez envie de rejoindre le CDPL, ou simplement d'en savoir plus : [www.cdpl.bzh](http://www.cdpl.bzh) / [contact@cdpl.bzh](mailto:contact@cdpl.bzh)

➤ **François Dufour (Confédération paysanne. Conseiller régional de Normandie).**

**-Une transition agricole pour le Grand-Ouest est possible**

Je voudrais témoigner d'emblée d'une grande souffrance dans le monde agricole. Partout, le même système de développement provoque les mêmes effets négatifs. Pourtant les solutions existent. J'étais hier à Toulouse dans un débat sur les agricultures alternatives en compagnie de paysans qui venaient du Bénin. Chez eux, à deux pas de la capitale, ils ont fait le choix d'une agriculture où la totalité du fonctionnement est recyclée. Ainsi tout est valorisé car l'agriculture ne concerne pas que les paysans, mais bien considérée comme un enjeu de société. Il y a trente ans, 1 ha était dévolu à nourrir le territoire local, aujourd'hui 120 000 ha avec des milliers d'emplois créés.

Notre Grand- Ouest de la France ne doit plus perdre ses paysans, ni les emplois qui vont avec. *La transition agricole est une nécessité vitale !*

Je viens de Normandie où je suis conseiller régional. Poste que j'ai occupé de 2010 et 2015 en tant que vice président du Conseil régional de Basse-Normandie en charge de l'agriculture. Mettant à profit le renforcement du FEADER, 2<sup>ème</sup> pilier de la PAC (budget passant de 137 millions d'euros à 330 millions), nous avons construit le PDR (plan de développement rural), selon une large concertation durant 18 mois impliquant les acteurs de toutes les composantes agricoles (filère par filière et dans une approche globale). Nous sommes partis d'un diagnostic de territoire afin de bien prendre en compte la réalité du terrain.

Ceci s'est passé en pleine période de crises qui ont fortement impacté les exploitations agricoles (crises dues à la spéculation financière et à la surproduction laitière consécutive à la fin des quotas laitiers).

Il s'agissait de faire évoluer les techniques de développement vers des systèmes plus autonomes et plus économes. Par exemple arrêter les surfaces de maïs et remettre les

systèmes herbagers en place pour produire des protéines végétales nécessaires à l'équilibre des rations. La Normandie a perdu 51 % de ses surfaces de prairies entre 1980 et ce jour. La Basse Normandie possède 14 AOP et cette richesse permet de donner de la valeur ajoutée aux revenus paysans et aux entreprises agroalimentaires, de même orienter le maximum de fermes en agriculture biologique.

L'Union Européenne exige que l'utilisation des fonds du 2eme pilier soient axée sur la triple performance et ceci dans toutes les régions d'Europe : *économique, social, environnemental* ! Ces 3 composantes sont indissociables aux yeux de la Commission européenne.

C'est en ce sens que le terme « *durable* » prend toute sa signification !

Avec un petit budget, il faut cibler les aides pour créer la valeur ajoutée à tous les étages.

Ainsi un *Chèque Conseil Agricole* a été mis en place en Basse-Normandie. Ceci permet aux agriculteurs de diagnostiquer leurs situations en se posant les bonnes questions. Ce chèque, sollicité par les paysans, a pour but de faire le point avec l'aide technique d'organismes agricoles, de valider par la région leur projet de développement en fonction de critères de compétences : sur la réduction des coûts de productions, la « normandisation » des troupeaux, la création de valeurs ajoutées, la qualité de vie professionnelle, l'engagement à développer les circuits courts pour la restauration collective, l'optimisation des productions en place ou en devenir sur la ferme. Des *contrats de parrainage* facilitant l'installation des jeunes agriculteurs et des *contrats de transmission* d'exploitations agricoles sont aussi des moyens proposés par la région devant permettre de consolider l'outil agricole et à l'agriculture normande de répondre aux défis et aux enjeux sociétaux tels que la réduction des GES et bien d'autres.

Tous les agriculteurs ont droit à ce chèque ouvert qui permet ensuite de pouvoir prétendre aux financements des différentes politiques régionales! Un contrat de parrainage permet de préparer sa succession en donnant à un jeune futur paysan motivé de découvrir la ferme, son environnement, le voisinage, les aléas de la vie économique, tout en étant accompagné et parrainé par le futur cédant (durant 6 mois ou 1 an).

Ainsi cela peut déboucher sur un contrat de transmission de la ferme si celle-ci est cédée en fermage (afin d'éviter l'achat du foncier et le démantèlement de la ferme). Cela permet aussi d'éviter la perte sèche d'aides publiques qui ont pu permettre des mises aux normes environnementales et qui sont ainsi gaspillées si le siège d'exploitation disparaît!

Voilà des exemples de *politiques locales qu'une collectivité territoriale peut activer quand elle en a la volonté*. Beaucoup d'autres aides incitatives sont en place, leur but étant d'activer un effet levier pour une transition agricole vers la durabilité !

Sauver le maximum de sièges d'exploitation, freiner leur agrandissement, protéger et renforcer l'élevage normand dans un bocage protégé tout en améliorant la santé humaine, animale et environnementale : telle est l'ambition de cette politique !

De même les lycées agricoles de la région doivent répondre aux objectifs de formations adaptées aux futurs pratiquants, c'est dans cette optique que les fermes des lycées agricoles évoluent.

Sortir du corporatisme agricole et répondre aux enjeux sociétaux, telle était notre volonté !

Les échanges avec la salle s'étonnent d'une si grande différence entre deux régions si proches, la Bretagne paraissant aux antipodes de la Normandie en termes de gestion politique agricole ; raison de plus pour faire valoir un modèle de développement régional durable en agriculture relevant essentiellement d'une volonté politique qui, en Bretagne, s'exerce toujours en faveur du productivisme. Il ne s'agit pas d'une fatalité dictée

uniquement par la PAC et déclinée en France par une politique gouvernementale selon une cogestion avec le syndicat agricole majoritaire ; celle-ci est aussi relayée par les régions : en Bretagne dont la politique agricole est confiée au vice-président de région Olivier Allain ayant exercé plusieurs mandats de président de la FDSEA des Côtes d'Armor – et par ailleurs coordinateur des EGA ..., tandis qu'en Normandie elle est orientée en fonction de paradigmes durables. Les régions disposent par conséquent d'une relative autonomie et l'on est en droit de demander des comptes sur les choix effectués : plusieurs témoignages dénoncent en Bretagne des aides « toxiques » accordées à la méthanisation, aux robots de traite, aux scandaleuses disparités entre les 250 000 euros qui vont à certaines grandes exploitations contre 250 euros pour des fermes en maraîchage bio, voire les rallonges exorbitantes accordées à la société Doux ...

## **Plan régional de transition agricole**

### **Selon le modèle normand initié par François Dufour**

Un plan de transition agricole doit répondre à plusieurs impératifs : satisfaire aux critères d'une alimentation saine, à la demande croissante des consommateurs en produits bio, à l'urgence d'arrêter les agressions portées à l'environnement, la biodiversité et d'instaurer un climat socioéconomique à la fois équitable, vivable et viable, autrement dit conforme enfin aux paradigmes d'un développement vraiment soutenable.

Ses modalités d'application reposent fondamentalement sur une formation agronomique initiale et continue qui respecte la physiologie des sols, des espèces végétales et animales, les cycles naturels et dont les pratiques sont plus autonomes et économes pour réduire ou supprimer les dépendances aux pesticides et engrais chimiques de synthèse et pour considérer la biodiversité comme un capital santé à préserver et un allié sur le plan agronomique.

La vocation de ce plan régional est de gagner en autonomie et d'amener, par des aides, l'ensemble du corps social agricole à ces pratiques conformes à un développement soutenable, aussi bien l'agriculteur en cours d'exercice que le jeune agriculteur envisageant de s'installer, aux « conventionnels » comme à ceux déjà engagés dans l'agrobiologie de manière à enclencher une dynamique agricole cohérente. A ce titre, la restauration collective est aussi un objectif stratégique visant à ce qu'elle soit approvisionnée majoritairement avec des produits locorégionaux (en se fixant un pourcentage et un délai pour l'atteindre).

Très concrètement, ce plan propose des aides, sous conditions, provenant d'un budget composite alimenté, d'une part, par le deuxième pilier de la PAC dit FEADER (Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural) géré en partie par la région (et la chambre d'agriculture), d'autre part, par des fonds liés à la protection de l'eau (gérés par les agences de l'eau selon les six bassins hydrographiques métropolitains) et des fonds propres loco-régionaux. Dans le contexte d'une politique agricole très centralisée en France, ce plan présente l'intérêt de reposer essentiellement sur un volontariat régional politique et socioprofessionnel pouvant s'émanciper pour mieux répondre aux attentes des agriculteurs en souffrance et à celles des consommateurs.

Les dispositifs d'aides doivent être cohérents, s'adressant à tous les systèmes de production spécifiques à la région, avec des fermes à taille humaine et la volonté de préserver les références de qualité (bio et AOC – au nombre de 15 en Normandie) en renforçant leurs cahiers des charges et la proportion des variétés régionales dans les productions (80% dans les élevages normands).

Ce plan a été élaboré par François Dufour alors vice-président de la région Basse-Normandie, proposé et accepté par la commission agricole régionale, reconduit et appliqué depuis 2015 en Normandie, suite à la création des nouvelles entités régionales, qui affiche officiellement sa volonté « d'accompagner les professionnels du monde agricole vers des modèles de développement plus durables et les aider à relever les nouveaux défis sociaux, agronomiques, économiques, climatiques et environnementaux ».

Le budget global alloué par la Région Normandie pour ces aides est de l'ordre de 300 millions d'euros sur 5 ans ; budget provenant du « deuxième pilier » de la PAC, le FEADER (Fonds européen agricole pour le développement rural), et de ressources loco-régionales selon le principe des aides agro-environnementales européennes : pour 1 euro provenant de l'Europe, la région doit verser 2 euros (pouvant provenir de la région elle-même, des départements, de l'agence de l'eau, etc...) pour financer ces aides à une transition agricole durable.

- Les aides versées sont ciblées et soumises à trois conditions engageant à :
  - réduire les coûts de production et favoriser l'autonomie des exploitations (réduction des intrants, valorisation des systèmes herbagers et des légumineuses ... )
  - améliorer la qualité des produits et la création de valeur ajoutée, notamment en diversifiant les activités et grâce à la transformation sur place de produits agricoles ;
  - respecter l'environnement et les ressources naturelles par le développement de pratiques et méthodes alternatives durables.

Ces aides régionales sont réparties selon des taux et des dispositifs fonction du soutien aux démarches de qualité (certification bio, appellations, labels), au développement de circuits courts, aussi bien pour les cultures que les élevages (par exemple, il n'est plus question de financer l'achat d'ensileuses pour le maïs, de pulvérisateurs à pesticides, de robots de traite ...), au développement des systèmes « vertueux » durables : ces aides sont majorées de 10% pour une nouvelle installation en système herbager ; cela s'inscrit dans un Plan végétal

pour l'Environnement avec retour aux légumineuses et protéagineux adaptés au sol et au climat. Une coopérative (la CREUILLY), dédiée à la production de protéines végétales, s'est ainsi développée grâce à cette volonté de cohérence soutenable et à ces aides (à mettre en balance avec les 3,6 millions de tonnes de soja – de plus en plus transgéniques – importées pour l'alimentation animale, dont 2,2 millions de tonnes pour la Bretagne ...).

La formation initiale et continue aux pratiques agronomiques « durables » et bio dont dispensées, outre les lycées agricoles, par tous les organismes agricoles éligibles reconnus pour accompagner cette formation aux pratiques alternatives durables indispensable à cette transition (les chambres d'agriculture, les CIVAM, GRAB et GAB ...).

➤ Concernant les jeunes agriculteurs :

- Contexte : favoriser leur installation et la transmission des exploitations est un objectif prioritaire, sachant que 50% des agriculteurs ont plus de 55 ans et 90% d'entre eux n'ont pas de successeurs désignés.

Deux dispositifs spécifiques sont prévus :

- Le *contrat de parrainage* : il s'adresse aux jeunes agriculteurs qui envisagent de s'installer sur une exploitation, hors d'un cadre familial, comme repreneur ou associé, en lui permettant de découvrir son futur outil de production avant de s'engager. Il vise à familiariser le postulant avec son environnement professionnel, à renforcer ses liens avec le cédant ou futur associé, à lui fournir conseils techniques et économiques nécessaires à la conduite de l'entreprise et une transparence sur la valeur de sa reprise ; lui-même devant fournir un projet d'installation budgétisé. Il se concrétise par un stage de 3 à 12 mois, rémunéré sur les bases de la formation professionnelle dont la moitié est assurée par la Région ainsi que la totalité de la couverture sociale. Il fait l'objet d'une convention entre l'organisme de formation habilité par la région, le parrain et le jeune agriculteur.

- Le *contrat de transmission* d'une exploitation agricole : outil devenant indispensable pour éviter le démantèlement foncier agricole et les rachats spéculatifs. Il s'adresse à tout agriculteur sur le point de céder son outil de travail, sans démantèlement de la ferme, qu'il soit propriétaire ou locataire de tout ou partie de l'exploitation.

Rappel important du contexte : 55% des agriculteurs sont locataires actuellement (contre 65% il y a 20 ans) ; une ferme en location comporte en moyenne 6 propriétaires ; chaque cession sans repreneur est un facteur de spéculation foncière.

Le cédant s'engage : à maintenir la cohérence de son exploitation et à transmettre 90% de la SAU (avec des cas particuliers pour les grands domaines), à transmettre le bail ou à louer le foncier et le bâti, à un audit de l'exploitation et, éventuellement, à souscrire un contrat de parrainage au bénéfice d'un jeune. Ces engagements ont pour contrepartie des aides au prorata du bâti et du foncier (150 €/ha jusqu'à 50 ha) ; en Normandie, la majorité des propriétaires acceptent la reprise du bail par un jeune agriculteur dans le cadre de ces contrats.

➤ *Le chèque conseil agricole (CCA)* : clef de voûte du plan de transition agricole qui incite tout agriculteur à progresser dans une agriculture plus « durable ».

- . par une subvention versée après un audit évaluant l'engagement de l'agriculteur selon les trois conditions stratégiques du plan, énoncées précédemment. Ici, l'évolution vers des pratiques alternatives désigne l'agriculture biologique : soit pour une conversion, soit pour un maintien en bio avec un accompagnement technique.
- . ce chèque conseil agricole prend en charge 80% du coût de l'accompagnement par un prestataire agréé par la Région, plafonné à 800 € par exploitation.

En Normandie, 15 organisations (dont les CIVAM, les GAB et la FRAB Bio, l'ARDEAR de la Confédération paysanne ...) sont agréées par la Région pour auditionner et accompagner les postulants au CCA. 1 600 demandes se sont manifestées dès la première année de mise en œuvre du CCA en Normandie.

Il importe aussi d'organiser et de faciliter la demande pour les produits issus de ces productions orientées vers la qualité et la proximité : par des regroupements de producteurs bio et sous labels, des groupements d'achats dédiés à la restauration collective, des contractualisations avec des AMAP et des associations de consommateurs.

Ces dispositifs – qui évitent que l'hémorragie du tissu social agricole ne s'accroisse et que la spéculation foncière finisse par éradiquer une agriculture à taille humaine –, ont été votés à l'unanimité par le Conseil régional de Normandie : pourquoi pas en Bretagne, voire dans un Grand-Ouest regroupant Normandie – Bretagne – Pays de la Loire ?

## **C . Résultats en termes de préconisations génériques :**

### **1- Constat :**

- Une transition agricole durable implique :
  - . que la plupart des agriculteurs ne soient plus des assistés dépendant d'aides, pour vivre dignement de leur travail avec une juste répartition des marges et des prix à la consommation reflétant une valeur ajoutée non faussée par l'externalisation des coûts supportés par le contribuable : le juste prix payé par le consommateur doit être transparent et résulter de pratiques plus autonomes et économes ;
  - . que ses produits répondent aux critères d'une alimentation « saine pour tous »
  - . que l'alimentation soit considérée comme un enjeu sociétal central, stratégique pour le bien-être et l'avenir : l'aliment ne doit plus être considéré comme un produit banal soumis aux diktats commerciaux.
- Que cette transition doit s'adapter aux spécificités des territoires selon des Systèmes alimentaires territorialisés

### **2- Ce qui implique comme préconisations génériques :**

-Une politique agricole résolument orientée vers l'agriculture biologique et régionalisée avec

comme principaux moyens d'action la formation, le foncier et un budget ciblé.

. Objectif national : une transition durable de l'ensemble du monde agricole avec au moins 50% de la SAU bio en 2050 (selon l'étude « Afterres 2050 » de SOLAGRO)

. Stratégie : mise en œuvre de *plans régionaux de transition agricole* dont l'autonomie budgétaire repose sur l'application des mesures agroenvironnementales du FEADER ; développer des ceintures vertes périurbaines dédiées à l'approvisionnement de qualité et de proximité.

- Mise en œuvre d'un « plan protéines » :

Rééquilibrer les productions de protéines d'origines animales et végétales pour tendre vers l'autonomie fourragère et à une production destinée à la consommation humaine de l'ordre de 2/3 de protéines végétales (céréales et légumineuses) pour 1/3 de protéines animales (produits carnés, laitages et produits de la mer)

- De préserver notre capital semencier

- La reconnaissance de l'importance du milieu marin et d'organiser des filières terre-mer.

## Troisième table-ronde

# La CONSOM'ACTION comme LEVIER de la TRANSITION

### A . Le contexte

Consom'action : agir à bon escient tout en consommant ! Ce néologisme provient du milieu de la bio qui considère que se nourrir a des implications bien au-delà des considérations personnelles dominées par la santé ; car acheter bio contribue à promouvoir une filière qui préserve la vitalité des sols, les ressources naturelles, l'environnement, les équilibres sociaux par un développement plus économe et autonome : si la bio connaît un essor sans précédent à raison de 700 nouvelles installations par mois, c'est en grande partie grâce à la demande !

Société de consommation oblige, le choix du consommateur est un argument perçu rapidement par les décideurs : le pouvoir d'achat, aussi minime soit-il, est un vrai pouvoir qui doit donner du sens à un véritable développement durable et faire de l'assiette un bulletin de vote quotidien.

Or, l'aliment est encore traité comme un produit banal soumis aux diktats mercantiles, faute d'être considéré au niveau national comme un enjeu sociétal politique et stratégique. Par contre, les initiatives municipales locales se multiplient pour mettre en œuvre cette consom'action qui, du coup, devient aussi l'expression d'un choix politique de proximité, au service du bien commun et du citoyen. Faute d'un cadre législatif institutionnalisant cette démarche, cette situation d'inégalité de sécurité sanitaire alimentaire perdure, entre des communes où les enfants peuvent manger équilibré et bio et bien d'autres où l'on délègue ses responsabilités.

On peut se nourrir mieux, avec des produits frais, bio, sans forcément dépenser plus grâce aux économies réalisées par la relocalisation de l'alimentation, la réduction des gaspillages, une alimentation équilibrée réduisant les excès de protéines animales, la réduction des « externalités négatives », tout en sécurisant les revenus des producteurs. La recette est la même pour préserver le budget et les équilibres socioéconomiques, la santé et celle de la planète !

Le rapport de la FAO de mai 2007 portant sur « Agriculture biologique et sécurité alimentaire » établit ce constat et conclut que la situation serait grandement améliorée par l'agriculture biologique, en termes de qualité et de diversité alimentaires, d'enjeux énergétiques et de

ressources, d'enjeux écologiques et socioéconomiques, notamment en stimulant une économie relocalisée, mais que « cela dépend avant tout d'une volonté politique ». Il y aurait d'ailleurs une totale incompatibilité avec la mise en œuvre, même provisoire, des accords de libre échange CETA (avec le Canada) et TAFTA (avec les USA), qui sont en contradiction flagrante avec nos protections sanitaires et environnementales – déjà mises à mal !

De plus en plus de communes appliquent ces principes en toute autonomie. Mouans-Sartoux, commune de 9000 habitants des Alpes-Maritimes, s'est fait connaître dans ce domaine pour s'être dotée de l'une des premières restaurations municipales 100% bio en appliquant ces mesures, à commencer par la réduction des restes alimentaires (la moyenne nationale est de 150g par repas ; à Mouans ils sont passés de 147g à 30g, soit 20 centimes d'économie par repas ce qui correspond au surcoût du bio), mais aussi en créant sa propre régie agricole pour réduire les difficultés d'approvisionnements locaux et assurer une autonomie à 85% pour les légumes cultivés sur 4 ha.

Plus près de nous, la commune de Langouet (35) est également exemplaire et son maire, Daniel Cueff, va témoigner de la mise en œuvre du développement durable dans tous les domaines et particulièrement dans celui de l'alimentation d'une collectivité ; Sophia Lakhdar, présidente de l'association « Bioconsom'acteurs », nous parle de la stratégie envisagée par son association ; Yann Syz, élu lorientais, fait le point sur la restauration collective dont il a la charge ; Catherine Darrot, agronome et sociologue de l'Agrocampus de Rennes, nous expose les concepts de « ville nourricière » et de « système alimentaire territorialisé ».

## **B . Informations apportées par la table-ronde**

- **Catherine Darrot (Agronome, Sociologue de l'Agrocampus Ouest de Rennes)**

### **Transition, consom'action et systèmes alimentaires territorialisés**

La relocalisation de l'alimentation est une caractéristique fondamentale de la transition, avec des implications sociales et économiques répondant à un besoin fort de lien avec le territoire et de sens dans le rapport à l'aliment. A quelles conditions doivent répondre cette territorialisation ; une métropole peut-elle nourrir sur la base de son territoire physique ?

> Les signaux et les étapes de la transition alimentaire.

Un premier constat : sans aide, notre agriculture serait en faillite, au moins en ce qui concerne les productions en filières longues animales et céréales. Le diagramme des revenus courants avant impôts pour les principales OTEX (Orientations technico-économiques des exploitations), révèle d'une part la place essentielle occupée par les aides publiques dans le revenu, d'autre part un fort déséquilibre entre le produit brut (chiffre d'affaires) et les

charges, celles-ci étant très élevées du fait des consommations intermédiaires d'intrants (la production pour laquelle l'écart entre le chiffre d'affaire, très élevé, et le revenu, très faible, du fait des charges de production et de structure très importantes étant la production porcine qui marque le territoire breton ...), viennent ensuite les productions de volailles et le maraîchage, puis les bovins et la polyculture-élevage ...

Cette relocalisation s'est progressivement imposée comme un phénomène socio-économique depuis les années quatre-vingt-dix, de la notion de vente directe du producteur au consommateur, à celle du circuit court dans les années 2000 dont la proximité géographique et le lien social sont une forte valeur ajoutée, puis à celle de système alimentaire territorialisé qui s'impose en complément une décennie plus tard : elle implique une organisation systémique et une complexité des acteurs faisant appel à d'autres parties prenantes et opérateurs économiques de cette chaîne alimentaire : avec un premier cercle comprenant des associations et groupements de citoyens, décideurs locaux, commerces de proximité et artisans de bouche, un deuxième cercle comprenant la Métropole, le « Pays », la Région, voire au-delà des réseaux citoyens, l'Etat, l'Europe, tous orientés vers l'objectif de développer un lien fort entre alimentation et territoire.

Des initiatives pionnières sont autant de ferments qui peuvent créer un effet d'entraînement lorsque le contexte est favorable. Ainsi, d'après le projet SALT mené par la FRCIVAM Bretagne, dans Rennes Métropole en cinq années les marchés de plein vent ont progressé de 53%, les points de vente collectifs de 33%, les ventes à la ferme et l'approvisionnement de la restauration collective n'ont pas progressé mais par contre les paniers à la ferme et les AMAP de 94%, le e-commerce de 100%, la restauration commerciale de 48% et les commerçants et boutiques à la ferme de 27%.

Quatre composantes caractérisent ces niches d'innovation :

- Sociétale : garantir un accès équitable à la nourriture ; accroître la solidarité entre les citoyens ; encourager la prise de décision collaborative ; supprimer les pressions corporatistes.
- Environnementale : aussi bien concernant les impacts globaux tels que limiter la production de gaz à effet de serre, préserver la biodiversité, que locorégionaux tels que les pollutions d'origine agricole de l'eau et de l'air, préserver la vitalité des sols et le bocage ...
- Economique : imprégnée d'éthique en appliquant un commerce équitable « nord-nord », et de transparence ; par conséquent plus autonome vis-à-vis des intérêts industriels ; avec une meilleure valeur ajoutée pour le producteur ; donc négociant le juste prix et régulant la concurrence.
- Sociale : ici le « produit » n'est pas banal, c'est un aliment dont la qualité, quel que soit son prix, à une haute valeur ajoutée en termes de services sociaux rendus : santé individuelle et publique, accès des plus démunis à une nourriture saine, support de culture et du vivre ensemble ; mettre à la portée de tous des produits frais, sains, « vivants » (sans additifs ni traitement, avec une bonne densité nutritionnelle) ; soutenir le bien commun : traditions locales, terroir et territoire.

Cette démarche de relocalisation agro-alimentaire est incitée par nombre de crises sanitaires, environnementales, socioéconomiques générées par le système « technico-économique » dominant : notamment au sujet du climat, de la biodiversité, des impacts sanitaires de la pollution de l'air et d'une alimentation trop industrialisée, etc ... dans lesquels l'alimentation et l'agriculture jouent un rôle déterminant. Le modèle de la transition sociotechnique proposé par Geels et Schot (2007) suggère que de telles crises ouvrent des « fenêtres d'opportunité » aux innovations qui apportent des solutions renouvelées ; cela leur fournit l'occasion d'être plus légitimes, plus visibles publiquement, et bientôt mieux soutenues. Toujours selon le modèle des transitions socio-techniques de Geels, le régime socio-technique (ici le système agro-industriel et son contexte politique, scientifique et culturel) est percuté par l'émergence de ces innovations : l'ensemble est appelé à se remodeler progressivement en intégrant les caractéristiques à la fois du système agroindustriel d'origine et des innovations émergentes, pour faire émerger un système agroalimentaire renouvelé. Cela se traduit notamment par une expression politique, qui s'exprime progressivement en France, ou des appels de grands réseaux :

. 2008 : lors du Grenelle de l'environnement, le gouvernement s'engage à 20% de produits bio en restauration scolaire à un horizon 2012, puis repoussé à 2020 ;

. 2009 : Ministère de l'agriculture : la loi Barnier définit les circuits courts et la vente directe.

.2010 : Ministère de l'agriculture : le recensement général agricole recueille les données concernant la vente directe par les agriculteurs.

. 2012-2013 : L'association nationale « Terres en villes », 26 métropoles françaises et des chambres d'agriculture créent un réseau de Systèmes alimentaires urbains.

. 2014 : avec la Loi d'orientation agricole (dite « Loi d'avenir ») qui a propulsé les Projets Alimentaires Territoriaux (PAT, dont celui du Lorient) ; la même année, l'Association des Régions de France proclame à Rennes une déclaration en faveur des Systèmes alimentaires territoriaux.

. 2015 : Pacte de Milan à l'Exposition Universelle : un nombre croissant de grandes villes du monde s'engage en faveur d'une alimentation durable, territoriale, socialement intégratrice et d'une réduction drastique du gâchis alimentaire ...

Un tel processus impose un remodelage profond de ce système dominant dans ses dimensions productives et techniques, industrielles, économiques, politiques, scientifiques et culturelles. Pour autant, il n'est pas possible d'en prédire l'issue : pour le moment, on observe que cette période d'hybridation bat son plein, que le système agroalimentaire est entré en zone de turbulence, comme en témoignent diverses évolutions significatives comme l'émergence, dans tous les territoires, de PAT, la reconnaissance dans le cadre des assises nationales de l'alimentation en 2017 de rémunérer les producteurs au juste prix... L'extension de l'identité des innovations porteuses de cette transition à tout le système alimentaire reste incertaine : l'issue se jouera dans certaines épreuves cruciales de cette rencontre, comme le

maintien de valeurs de solidarité, d'équité et de transparence dans les échanges économiques, la capacité à garantir des modes de production agroécologiques, le développement de systèmes alimentaires bas carbone, la priorité donnée à des emplois nombreux, socialement et économiquement vivables...

Une telle transition nécessite du temps (de l'ordre d'une génération : 15 à 25 ans).

#### > Les chantiers de la transition.

Plusieurs études prospectives ont été menées durant la dernière décennie afin de cerner le cadre évolutif et les critères à respecter pour s'engager dans la voie d'une transition vers une autonomie alimentaire citadine et une « durabilité » agricole régionale. Avec un préalable : bien déterminer les capacités de ressources alimentaires du territoire concerné et les attentes des consommateurs.

#### A - Prospective « Rennes Ville Vivrière ».

= Menée en 2010-2013 par les étudiants de l'AgroCampus Ouest, avec les acteurs du territoire, selon une approche interdisciplinaire agronomique, sociologique et économique afin d'évaluer le potentiel d'autonomie alimentaire de Rennes Métropole. Il s'agissait d'explorer trois « questions-obstacles » au développement d'une alimentation territoriale durable à Rennes :

a – Dispose-t-on d'assez de surfaces agricoles péri-urbaines pour nourrir la population citadine à partir des ressources locales ?

Pour répondre à cette question de façon prospective, il faut définir les besoins alimentaires de la population, selon deux scénarios :

- « scénario tendanciel » : situation actuelle, les modèles de production et alimentaire ne sont pas modifiés, excepté le fait d'être consommés localement ;
- « scénario d'autonomie » : en fonction de mutations profondes des modèles de production et de consommation afin de répondre aux enjeux de société liés au contenu de l'assiette (santé, environnement, climat ...), avec des produits bio et de saison, productions adaptées aux besoins locaux, mise en culture conséquente des trames vertes urbaines, réduction des apports carnés de 15% et du gâchis alimentaire de 30%, élevages adaptés au péri-urbain et urbain, autonomes et économes.

Les surfaces nécessaires pour nourrir les Rennais dans l'un et l'autre scénario ont été établies en fonction d'estimations démographiques (en 2030) et nutritionnelles transposées en quantités à produire pour chaque catégorie d'aliment et en surfaces nécessaires à cette production, comparées aux surfaces réellement disponibles dans Rennes Métropole (aux 35 000 ha de SAU, le scénario d'autonomie ajoute 2400 ha de surfaces additionnelles urbaines propices au maraîchage).

Il ressort de ces études :

- Un fort déséquilibre de productions alimentaires actuellement en Ile-et-Vilaine et Rennes Métropole. Les besoins alimentaires locaux sont assurés par les surfaces agricoles locales : très largement pour les produits animaux (à 156% pour la viande, 182% pour le lait et 187% pour les œufs) qui sont donc en partie exportés ; très insuffisamment pour les produits végétaux (seulement 3% pour les fruits, 12% pour les graisses végétales, 37% pour les pommes de terre, 51% pour les produits céréaliers et 69% pour les légumes).
- Les choix productifs et alimentaires actuels (scénario tendanciel) ne couvrent que 22% des besoins alimentaires des habitants et il faut donc agrandir le périmètre de l'agglomération pour nourrir la population et repousser de 15 km les limites de la métropole même, ce qui amène à 28 km le rayon de l' « auréole productive » nourricière ; ce qui se traduit aussi par une surface consommée par habitant de 0,30 ha. Le territoire rennais peut autrement dit très facilement être autonome sur le plan alimentaire (autonomie ne signifie pas autarcie : un tel modèle consisterait à produire sur place tout ce qui peut l'être, sans exclure les échanges avec d'autres territoires pour ce qui relèverait d'autres conditions climatiques...). Une réflexion sur nos modèles alimentaires mériterait alors d'être poursuivie, comme en ont témoigné les débats que les étudiants ont eu entre eux lors de cette étude : voulons-nous continuer à importer des produits tels que le chocolat, le thé, le café, le coton, les bananes, les agrumes, par exemple, ou même l'huile d'olive ? De tels produits sont-ils substituables par des produits équivalents produits sur place, ou capables d'être produits sur place pour certains ? Ces débats dont d'ordre philosophiques et politiques davantage qu'agronomiques, ils relèvent de la place que nous voulons occuper dans le monde à travers nos modes de vie.
- Dans le scénario d'autonomie, cette surface est de 0,18 ha, le rayon de l' « auréole productive » de 22 km repoussant de 8 km les limites de la métropole nourricière. Dans ce scénario, les consommations de protéines animales sont divisées par deux ce qui explique pour l'essentiel la plus petite surface nécessaire pour nourrir chaque habitant. Les protéines et calories pour nourrir les animaux sont repensées (remplacement du soja par des protéines produites localement, moins de céréales pour l'élevage, plus d'herbe et de recyclage des déchets alimentaires humains et des sous-produits agricoles, etc)
- Plusieurs enseignements :
  - . Quel que soit le scénario, il n'est pas nécessaire de mobiliser de grandes surfaces de terres agricoles pour nourrir le bassin de population de 2030 – a fortiori si l'on évolue selon le scénario d'autonomie ; les villes bretonnes sont espacées les unes des autres et situées dans des espaces assez productifs sur le plan agronomique, de telle sorte qu'elles ne peuvent être en concurrence pour

garantir largement leurs besoins alimentaires à partir des ressources locales, ce qui implique aussi potentiellement de larges espaces de SAU entre les cités.

. Ces données ne peuvent être extrapolées à d'autres territoires car très liées aux spécificités et rendements territoriaux. Cependant, les conditions d'une transition vers une autonomie alimentaire citadine et une « durabilité » agricole apparaissent nettement avec *un changement de modèle social allant vers plus de sobriété réduisant les apports de calories d'origine animale et les gaspillages*.

. Les ressources alimentaires locales sont suffisantes pour permettre un approvisionnement 100% bio avec un potentiel agronomique élevé. Pour atteindre l'autonomie régionale, cela implique : de réduire les excédents de productions animales ; de combler les déficits de productions végétales (fruits et légumes ; protéines végétales destinées à la consommation humaine : céréales et légumineuses ; protéines fourragères) ; d'adapter les filières aval ; d'inventer une logistique locale ; de garantir l'accessibilité sociale.

b - Les systèmes alimentaires localisés sont-ils une menace pour l'agro-alimentaire breton ?

Cette étude prospective a comporté aussi une évaluation comparative de l'impact de ce changement de schéma productif et alimentaire sur le nombre d'emplois du territoire (liés à la production, la transformation et la commercialisation) : les deux scénarios présentent approximativement le même nombre d'emplois, avec un avantage cependant (12 981 contre 11 851) pour le scénario d'autonomie (plus d'emploi surtout à la production) auquel les emplois locaux peuvent s'adapter surtout pour surmonter d'éventuelles crises économiques et énergétiques. Ce qui rend attractif les emplois générés par le scénario d'autonomie : l'épanouissement au travail (sens et cohérence), qualités humaines, faire valoir ses compétences. Le calcul du nombre d'emplois générés dépend cependant énormément des choix socio-économiques opérés : quel modèle agricole, quel modèle d'entreprise pour les activités de transformation et de distribution alimentaire...

c – Consommer local : une niche de nantis ?

L'étude de motivation de la population pour évoluer selon un scénario d'autonomie révèle que les aspirations qui seraient l'apanage du stéréotype « bobo » sont en fait largement partagées. 84% du panel interrogé verraient d'un bon œil parcs et espaces verts reconvertis en espaces productifs maraîchers et même la moitié se dit prête à y participer par le jardinage, particulièrement en cas de crise économique et énergétique. De même, à Rennes (ville aisée), 75 % de la population a les moyens et le souhait de payer un peu plus cher pour des produits alimentaires plus écologiques et issus du territoire par les circuits courts si ceux-ci sont facilement accessibles et identifiables : ces deux dernières conditions manquent pour le moment, c'est un chantier important... En effet si la majorité déclare consommer régulièrement des produits locaux, 66% effectuent leurs achats alimentaires en grandes surfaces : les marges de progression en termes de commodité d'accès aux produits pour une consommation locale sont donc importantes ; surtout que la majorité dit aspirer à des

produits plus frais et plus sains, à davantage de contacts avec les producteurs : des attentes satisfaites par les circuits courts.

= Cette prospective « Rennes Ville Vivrière » montre à quel point il importe de préserver ou de recouvrer des *ceintures vertes périurbaines qui rapprochent les productions de la consommation citadine*, expliquant ici que la surface nécessaire pour nourrir la ville est bien plus réduite que ce à quoi on peut s'attendre avec le périmètre d'approvisionnement d'une ville qui a perdu toute autonomie pour s'en remettre aux circuits commerciaux habituels. Autre enseignement : ne pas attendre des situations de crises, mais les anticiper par une *démarche préventive mettant en œuvre la logistique des systèmes alimentaires de territoires*.

= Les orientations fortes qui se dégagent pour un système alimentaire territorialisé (SAT) sont :

- Pour la production :

. Assurer les volumes nécessaires à l'alimentation locale : diversifier les productions (fin de l'ultra-spécialisation agricole des territoires ; limiter l'agrandissement des exploitations qui favorise la spécialisation et les volumes ; revenir à des fermes à taille humaine et à la qualité ; choix politique à opérer en faveur de structures adaptées aux spécificités des territoires) ; installer des exploitations orientées vers le territoire (politiques régionales et locales favorisant l'accès au foncier pour des projets compatibles avec un SAT ; concertation avec les SAFER).

. Assurer la qualité des produits : modifier les techniques productives (formation initiale et continue aux alternatives agroécologiques ; productions animales adaptées aux besoins locaux et au bien-être animal ; réduire l'importance des produits transformés) ; développer de nouvelles activités et formations en relation avec la relocalisation de l'alimentation (cohabitation entre exploitations agricoles, production collaborative et auto-production individuelle).

- Pour la commercialisation :

. Vis-à-vis des consommateurs : accessibilité sociale des produits (accès aux produits du territoire quel que soit le revenu ; inclusion sociale dans toutes les modalités de commercialisation) ; éthique dans l'échange économique (partage équitable de la valeur ajoutée dans la chaîne liant producteurs et consommateurs ; négociation de la concurrence intra et inter – territoriale).

. Vis-à-vis de l'aval des filières : éthique dans l'échange économique (partage équitable de la valeur ajoutée dans la chaîne productive ; négociation de la

concurrence, complémentarités) ; identifier les produits du territoire (problème du fourmillement des labels ; vers des labels participatifs ? ; rôle majeur de la confiance et de la traçabilité) ; marchés publics (poursuivre les adaptations du code des marchés publics au développement durable et aux SAT ; politiques d'achat adaptées ; approche systémique de la restauration collective : concertation dans la chaîne d'acteurs, partage de références, information, formation).

- « Faire système » à l'échelle du territoire :

Les collectivités territoriales et l'action publique ont un rôle fondamental pour favoriser les circuits courts agro-alimentaires et doivent innover dans une dimension transversale (modèle « girondin ») par rapport au système vertical (« jacobin ») qui perdure.

Avec de nouveaux acteurs (répondant aux spécificités d'un SAT, faisant appel à de nouvelles compétences logistiques) et un partage d'expériences au sein du territoire et entre territoires pour progresser dans l'innovation.

## B – Prospective « Farm Path »

Le projet européen « Farm Path » (transitions agricoles) a pour objectif d'identifier et d'évaluer les voies de transition futures vers la durabilité régionale de l'agriculture en Europe et les besoins d'innovation sociale et technologique nécessaires pour initier et progresser sur ces voies. Projet de recherche collaboratif de trois ans (de mars 2011 à mai 2014), pour un budget de deux millions d'euros financé à 72% par la Commission européenne et le reste par les partenaires du projet. Recherche transdisciplinaire, mettant l'accent sur les jeunes agriculteurs et les nouveaux entrants.

Le projet considère qu'un seul système d'exploitation ne peut répondre aux demandes adressées à l'agriculture par le public et les parties prenantes industrielles ; par contre, qu'une combinaison de modèles d'exploitations agricoles est mieux à même de développer la durabilité de l'agriculture en s'adaptant à l'éventail des opportunités spécifiques issues de la culture régionale, de la capacité agricole, du potentiel de diversification, de l'écologie, du régime historique de propriété et des structures de gouvernance.

Sept pays dont la France ont coopéré en croisant des données d'« initiatives régionales » de chaque pays.

Sont restituées ici les données de l'atelier rennais piloté par « l'Agrocampus Ouest Rennes Projet Farm Path » :

- Avec pour thème : « Selon vous, quel serait un futur désirable pour l'agriculture et son territoire, à l'échelle du Pays de Rennes, à l'horizon 2030 ?

- Parties prenantes : Associations de consommateurs et de la société civile (AMAP, Terre de Liens) ; jeunes agriculteurs ; agriculteurs de diverses tendances syndicales ; institutions (élus ; chambres d'agriculture départementale et régionale ; CUMA ; TRAME ...)

- Deux « visions » apparaissent ainsi pour l'avenir de l'agriculture dans le territoire :

. Vision de la « niche consom'acteurs », avec de petites exploitations de productions variées et intégrant des fonctions dans un modèle coopératif.

. Vision du régime « tendanciel de transition », avec cohabitation de plusieurs modèles de grandes exploitations spécialisées, produits locaux vendus par divers circuits sur le territoire et au-delà.

. Ces deux « visions » ont en commun le lien avec les citoyens, les circuits courts, le maintien du bocage et de l'élevage dans le cadre d'une identité de territoire.

- Comment évoluer vers la stabilisation d'un nouveau régime socio-technique territorial pour l'alimentation ?

. Par un socle stable : l'éthique est la clé de voûte de l'échange économique ; limiter l'empreinte carbone de l'alimentation (voir première table ronde) ; augmenter le volume des produits territorialisés et leur qualité, gage d'emplois pérennes liés au territoire ; optimiser l'organisation logistique avec une forte implication publique et citoyenne.

. Et la diversité : de ses modalités de distributions, de transformation et raffinement des produits proposés ; ses modes de production professionnelle ou autonome ; les structures des exploitations agricoles, des industries de transformation, des modalités de distribution.

. En articulant le système alimentaire territorial et les circuits longs : pour que les territoires soient complémentaires et solidaires (respectant leurs spécificités culturelles et agro-climatiques ; en veillant à l'adéquation entre le potentiel productif et les besoins alimentaires de chaque territoire) ; avec un aménagement des dépendances au système institutionnel ; afin de tendre vers un système alimentaire territorial « complet » qui satisfait à l'approvisionnement en volumes et assure une logistique qui coordonne l'ensemble des acteurs institutionnels et territoriaux à mettre en place.

Ainsi, les transitions qui mènent à des systèmes alimentaires territorialisés s'inscrivent dans un processus de changement fondamental à moyen et long terme faisant appel à des procédés de coévolution sociétale, écologique, économique, culturelle, technologique et institutionnelle. Pour qu'il en soit ainsi, ces évolutions concomitantes doivent se produire transversalement et verticalement, du local au régional et au national, selon des principes directeurs, définis précédemment et imprégnés d'éthique.

<><><><>

Les échanges avec la salle ont abordé surtout l'enjeu économique lié au changement de modèle et l'intérêt pour la gestion du bien commun de passer d'un système centralisé dans

lequel les lobbies imposent trop souvent leur loi à ce système alimentaire territorialisé qui permet d'envisager une autonomie alimentaire citadine et une « durabilité » agricole régionale. Cela renvoie à ces « externalités négatives » qui permettent au système agroindustriel dominant de faire valoir ses performances parce que les coûts de ses procédés sont supportés par la collectivité – sans parler des aides sans lesquelles il serait déficitaire. Grosso modo, ces coûts équivaldraient à la valeur de ce qui est produit !

Plusieurs exemples sont cités au sujet de l'eau et des dommages sanitaires, « on paye par nos impôts ce qui ne figure pas sur l'étiquette des produits du conventionnel » ; le coût de la pollution due aux excès d'azote est, selon les études, évalué de 150 à 700 €/personne/an (Claude Aubert) ; quelques rapports existent sur le sujet (Sophia Lakhdar ; Mikaël Coroller Biocoop), certains proposant « d'internaliser les externalités négatives », c'est-à-dire de pénaliser les acteurs qui en créent (sous forme de taxes pour les produits importés ou de TVA dissuasive ; mais comment les appliquer au prorata de dommages non chiffrés ?... et ce serait reconnaître que l'on accepte sciemment ces dommages pour en tirer des subsides à court terme ...). Pour Catherine Darot, la production porcine est très déficitaire et le serait deux fois plus s'il lui fallait supporter le coût des pollutions qu'elle génère ; il faudrait pouvoir intégrer dans les bilans les coûts dus à la dépollution de l'eau, les conséquences des GES, les dommages sanitaires, etc ... or on n'est pas suffisamment documenté sur ces sujets, il n'y a que de vagues estimations. François Dufour insiste sur l'importance de combattre cette opacité pour mieux définir ce qu'est une agriculture efficiente. Le GAB 56 fait valoir une étude INRA/ITAB (Institut National de Recherche Agronomique / Institut Technique de l'Agriculture Biologique) de Novembre 2016, selon laquelle 1 ha reconverti en bio représente une économie de l'ordre de 200 euros réalisée par la réduction des coûts dus au conventionnel (en termes sanitaires, de chômage, de dépollution de l'eau, etc...)

L'idée-force qui résulte de ces constats est l'impérieuse nécessité d'études approfondies sur le bilan socioéconomique et financier de ces externalités négatives. Quant aux externalités positives, celles des procédés qui non seulement ne nuisent pas mais rendent des services en plus de leur production (telle que la protection des sols et de la biodiversité, l'entretien des paysages ...), on peut envisager une TVA réduite sur leurs produits, mais aussi gratifier le producteur pour services rendus (notamment en déplaçant les aides versées jusqu'à présent à des pratiques polluantes ...). Du reste, ce débat ne serait plus d'actualité avec des systèmes alimentaires territorialisés qui sont essentiellement préventifs : ils traitent les causes et non les conséquences de ces externalités négatives. Où l'on voit *la complémentarité entre le « Plan régional de transition agricole » de la deuxième table-ronde et ces schémas de relocalisation alimentaire*, l'ensemble pouvant être géré, notamment, selon une utilisation autonome et cohérente du deuxième pilier FEADER de la PAC par une volonté politique locale et régionale donnant du sens à un véritable développement soutenable.

➤ **Sophia Lakhdar (Présidente de « Bioconsom'acteurs » national ; juriste)**

- **La Bioconsom'action, enjeu de société**

= L'association « Bioconsom'acteurs » a été créée en 2004 par Hugues Toussaint en relation directe avec Biocoop ; depuis elle a gagné en indépendance tout en occupant un siège au CA

de la chaîne pionnière de distribution bio en France. Un consommateur effectue des choix et des achats responsables en tenant compte de l'impact environnemental, social et économique - les trois composantes du développement durable - de son comportement. Les Bioconsommateurs agissent pour une bio locale, équitable à la portée de tous.

= Les axes stratégiques de l'association :

-Trois missions :

. Préserver l'environnement :

En expliquant les fondamentaux de l'agriculture biologique : le respect des écosystèmes naturels et de biodiversité ; renouveler les ressources nourricières du sol, règle essentielle de l'agriculture biologique afin de préserver les équilibres naturels du sol et des plantes ; choisir des espèces animales et végétales adaptées aux biotopes. Loin d'être un retour au passé, l'agriculture biologique se situe au cœur de la modernité et des connaissances agronomiques.

. Protéger la santé :

Ne pas polluer en produisant bio est une chose essentielle ; mais il importe aussi d'informer avec les publications faisant état des qualités nutritionnelles des produits bio (meilleure densité de matières sèches, donc plus concentrés en nutriments, surtout les nutriments protecteurs tels que fibres, antioxydants, acides gras oméga 3, micronutriments) et leurs effets bénéfiques pour la santé publiés par la grande enquête Nutrinet-Santé. L'association publie l'infographie « Mon alimentation c'est moi » traitant des besoins nutritionnels, des relations entre santé et alimentation et du plaisir gustatif.

.Promouvoir des modes de consommation responsables :

Respectant la proximité, la saisonnalité, la réduction des gaspillages, le commerce équitable.

-Trois modes d'actions :

- . Sensibiliser et informer le plus largement possible et à tous les âges
- . Mobiliser nos communautés : bénévoles ; relais locaux ; adhérents ; abonnés (newsletter, twitter ...); partenaires ; collectifs divers.
- . défendre les consommateurs

= Moyens d'action et outils de l'association :

- Pour sensibiliser et éduquer :

. développer une citoyenneté dès le plus jeune âge : l'association a édité une mallette pédagogique destinée aux enfants dès l'âge de 6 ans, *Ludobio*, qui aborde sous forme de jeux, les questions de biodiversité, de cultures et d'élevages en bio, d'équilibre alimentaire, du goût et de la connaissance des aliments, de consommation responsable (manger de saison et local ; notions de circuits courts, de commerce équitable nord-sud et nord-nord).

. développer des outils de communication : publication d'infographies, du livret « La bio en questions », une BD, participation au documentaire « Zéro phyto 100% bio (plus de pesticides dans les espaces communaux et du bio dans les cantines).

. développer des ateliers pratiques en cuisine, cosmétiques, pour produits ménagers.

- Pour agir sur les politiques publiques, locale, nationale, européenne :

. au niveau local : promotion de la restauration collective en bio avec l'édition d'un guide destiné aux élus locaux.

. au niveau national : création de la Charte de la Bio Consom'action et d'un Club Objectif Bio pour initier des échanges et rencontres avec les députés et sénateurs – en partenariat avec la FNAB (Fédération nationale de l'agriculture biologique) et le SYNABIO (Syndicat des transformateurs et distributeurs bio).

Les principaux dossiers en cours d'investigation étant : la fiscalité (la TVA des produits bio devrait être réduite en raison des services rendus à l'environnement par les pratiques dont ils sont issus et à la santé en raison de leurs qualités nutritionnelles reconnues par de nombreuses enquêtes comparatives et études épidémiologiques) ; les externalités négatives (dossier crucial abordé précédemment) ; la représentativité des consommateurs.

. au niveau européen : en cours de réflexion – notamment au sujet de l'intégrité des cahiers des charges bio européens.

- Pour lutter contre les pratiques frauduleuses et attentatoires au bien commun :  
. médiation auprès de l'OCDE

.actions judiciaires : impliquant une veille juridique et de mener des actions de groupe pour atteintes portées à l'environnement et à la santé environnementale. Le facteur limitant étant que l'association doit comporter au moins 2000 adhérents pour être recevable.

= Moyens d'actions de la Bio Consom'action :

- Individuellement :

.sur le plan alimentaire : fruits et légumes de saison ; acheter local, auprès des circuits courts, sinon veiller à la traçabilité et au respect du commerce équitable par le distributeur et la chaîne d'approvisionnement ; tendre vers le minimum de gaspillage (acheter en petites quantités dans la mesure du possible, apprendre à cuisiner les fanes de légumes et les restes, pratiquer le compostage ...) ; manger équilibré et cuisiner avec des modes de cuisson sains.

. au-delà de l'assiette, penser sa consommation de manière globale et responsable : pour utiliser l'énergie, s'habiller, se déplacer ...

. privilégier les modalités d'achats coopératives et collaboratives : Coopératives de consommateurs, réseaux de distributions spécialisés, AMAP, circuits courts et vente directe.

- Collectivement :

. en s'impliquant dans des collectifs au sein de son quartier ou de sa commune afin de créer une dynamique de consommation et du lien avec les producteurs.

. en s'impliquant bénévolement dans des structures au service de l'intérêt général et du bien commun.

. en s'impliquant en tant que consommateur dans une Société coopérative d'intérêt collectif (SCIC), un Pôle territorial de coopération économique (PTCE) ou toute autre structure ayant vocation à favoriser des projets d'économie sociale et solidaire.

- Quelques propositions (à enrichir ...) pour développer la bioconsommation en termes d'axes stratégiques :

. actions auprès de la représentation parlementaire lors des projets de lois afin de renforcer l'économie sociale et solidaire et la reconnaissance des pratiques durables : prise en compte fiscale du volet social, environnemental, énergétique de ses habitudes de vie et de consommation (comme pour l'isolation de l'habitat) ; TVA réduite sur les produits bio car reconnus bénéfiques pour l'environnement et la santé.

. reconnaître la capacité d'ester en justice aux associations constituées de consommateurs « bio », quelle que soit leur taille.

. éducation dès l'école primaire au bien manger, au bio, à la saisonnalité ...

. au sein des collectivités territoriales, que les panels de citoyens (type Conseil de développement de Pays) soient consultés en amont des prises de décision.

. développer les transports « doux » de marchandises : ferroutage et voies navigables.

➤ **Yann Syz (adjoint au maire de Lorient, en charge de la jeunesse, prévention et santé, restauration collective)**

- **La restauration collective à Lorient**

Il s'agit ici de faire le point succinctement sur la restauration collective de la ville de Lorient, en complément de la communication sur la Charte agriculture et alimentation et du Plan alimentaire territorial du Pays de Lorient.

L'introduction régulière de produits bio en restauration collective à Lorient remonte à une vingtaine d'années. D'abord au restaurant universitaire : quelques étudiants sensibilisés par le sujet, parmi lesquels Yann Syz, ont demandé, avec l'aide de Lylian Le Goff, au CROUS de l'UBS d'organiser en 1998 une filière de repas 100% bio qui a été opérationnelle jusque vers 2005 ; tandis que la restauration municipale de Lorient (totalement indépendante du CROUS) s'est progressivement ouverte au monde bio sous la houlette de son directeur Christophe Bouillaud qui a dû faire preuve d'innovation et de persévérance.

Les communes les plus engagées pour commander régulièrement du bio sont Lorient, Lanester, Ploemeur et Quéven. La cuisine centrale de Lorient délivre 4300 repas/j et 800 000 repas /an, en liaison froide avec un complément de cuisson sous vide par immersion (procédé innovant préservant la qualité, adopté très tôt par Lorient). La livraison des repas, pour le secteur scolaire, les crèches et les personnes âgées, s'effectue auprès de cinquante offices de restauration.

La moyenne des commandes en produits biologiques en restauration scolaire est de 30% avec deux repas/mois intégralement bio. La gamme des produits bio commandés comporte : yaourts et fromages, céréales, légumineuses, pâtes, légumes, viande de bœuf, steak haché, pommes. Le marché est organisé avec trente-six lots dont sept sont exclusivement en bio. Au fur et à mesure, grâce à une meilleure connaissance des possibilités en termes d'approvisionnements, les allotissements sont plus nombreux afin de pouvoir s'adapter au local et travailler avec de petites structures et créer une dynamique territoriale économique : ce sont quasiment 90 % des achats en bio qui se font désormais en Bretagne.

IL y a la volonté politique de donner priorité au local :

- Afin d'accompagner et d'encourager les agriculteurs du Pays de Lorient dans une stratégie de relocalisation de la valeur ajoutée sur l'exploitation ; exemple d'un éleveur laitier d'Inguiniel voulant investir pour produire des yaourts et dont le dossier bancaire a été crédibilisé par un marché avec la cuisine centrale.
- D'être en cohérence avec le développement durable en misant sur la proximité : produits laitiers d'Inguiniel, pommes de Languidic, pain de Lorient, poisson frais sauvage du port de Lorient ...
- Ce qui limite aussi la progression des produits bio en restauration collective, car il n'y a pas assez de production bio *et* locale.

Les deux principaux freins à la transition en restauration collective à Lorient :

- qu'elles soient bio ou pas, les filières de production du pays de Lorient ne sont pas suffisamment structurées pour approvisionner les collectivités de grandes tailles.
- avec ses 30% de bio, la ville de Lorient représente un maximum par rapport aux autres communes du Pays qui effectuent leurs commandes séparément.

Pour que la relocalisation alimentaire de qualité progresse à Lorient et soit accompagnée d'une véritable dynamique économique, il faut, par conséquent, dans le même temps :

- créer un effet de levier par la demande coordonnée des communes et des acheteurs publics en produits bio locaux afin de susciter des reconversions et amorcer un puissant élan de transition agricole ; le groupement en communautés de communes du Pays de Lorient devrait y concourir ;
- organiser les filières de production en groupements d'approvisionnement adaptés à la restauration collective du Pays.

L'ensemble pouvant bénéficier d'une coordination par la mise en œuvre d'un Plan régional de transition agricole et de Systèmes alimentaires territorialisés exposés précédemment.

### ➤ **Daniel Cueff**

**(Maire de Langouët depuis 1999, cofondateur du réseau BRUDED<sup>(\*)</sup>, ancien conseiller régional délégué à l'écologie urbaine)**

#### **- Alimenter une commune en cohérence avec le développement durable**

Langouët est une commune de 602 habitants située à 20 km au nord-ouest de Rennes, appartenant à la communauté de communes du Val d'Ille-Aubigné. Depuis 2001, le développement durable est « au cœur du projet municipal », ses critères conditionnant toutes les prises de décisions. Un grand principe : raisonner en termes de « métabolisme territorial » ; que les modes de développement et d'activités préservent l'environnement et la santé, qu'ils soient « éco-bénéficiaires ». Le poste d'« adjoint au cadre de vie » est devenu ainsi superflu car ce sujet est transversal devant imprégner tous les dossiers. Ce qui a conduit à la suppression des pesticides pour l'entretien de la voirie et des espaces verts dès 1999 (interdits depuis janvier 2017 selon la loi Labbé) ; vers une autonomie énergétique vis-à-vis des ressources fossiles ; un logement social avec financement participatif et lotissements écologiques très économes en chauffage (du type passif) ; bâtiments municipaux à énergie positive ; l'urbanisation a préservé les terres agricoles ; une « pépinière d'économie sociale et solidaire » ; la rénovation HQE de l'école, fondatrice dans la démarche durable de Langouët ... avec une cantine devenue 100% bio depuis une quinzaine d'années.

D'un point de vue strictement comptable, Langouët prouve que non seulement manger bio en restauration collective ne coûte pas plus cher, mais permet de réelles économies. Jusqu'en 2001, les menus étaient « classiques » avec des produits « conventionnels » ; puis, durant deux ans, délégation à un prestataire extérieur le temps de réaliser des travaux de mise en conformité ; ensuite retour à une gestion directe en régie, avec un approvisionnement en circuit court de produits bio grâce au GIE bio 35 et Agrobio 35 pour les produits frais de saison et Biocoop restauration pour les produits secs ; progressivement, meilleur équilibre des repas entre protéines animales et végétales et une sensibilisation à la réduction des gaspillages facilitée par la qualité des aliments. Bilan en termes de coût produits/repas : le plus onéreux est celui du prestataire, le plus économique celui des repas bio ; en termes socio-professionnels, cela s'est traduit par une formation à l'équilibre alimentaire et la création d'un poste en légumerie et micro laboratoire de transformation.

Parallèlement, la municipalité a mené une politique foncière et d'installation de jeunes agriculteurs en bio, témoignant qu'une commune peut faire valoir des compétences dans ces domaines si elle en a la volonté car elle est prioritaire par rapport à d'autres projets fonciers : 26 ha ont été acquis pour installer huit agriculteurs en production biologique ; chez les agriculteurs déjà installés, deux se sont reconvertis au bio, trois restent à convaincre.

Les échanges avec la salle demandent des précisions sur les capacités d'autonomie des communes dans les prises de décisions et donc sur leur domaine de compétences. Confirmation que – en dehors des domaines régaliens – les communes peuvent revendiquer des compétences et une priorité dans de nombreux domaines, dont ceux du foncier en concertation avec la SAFER pour des installations en production biologique. Par ailleurs, plusieurs vœux sont émis pour reconnaître comme prioritaire la restauration collective destinée aux publics « sensibles » ou « fragilisés » : outre les milieux scolaires, les hôpitaux, les maisons de retraites, les prisons.

Quelques propositions sont formulées par l'intervenant comme leviers devant faciliter la transition pour un plus grand nombre de communes :

- premiers leviers simples :

- . concernant les normes en restauration collective, modifier le décret du 30 septembre 2001 : remplacer la préconisation 100 g de protéines animales par 100 g de protéines. Cela permettrait d'introduire plus de protéines végétales dans les menus (ex : bolognaise 50% légumineuses et 50% viande)

- . plus généralement, les recommandations du GEMRCN (Groupe d'étude des marchés de restauration collective et de nutrition) seraient utiles à intégrer dans la réglementation.

- levier fiscal :

L'achat de produits bio figure en fonctionnement dans les budgets des collectivités. La TVA à 5,5% pourrait être ramenée avantageusement à 2,1% sous réserve d'un approvisionnement bio et local.

- levier foncier :

Les communes ont la possibilité d'exercer la compétence agriculture bio et à ce titre de se porter acquéreurs de fonciers agricoles pour les destiner à l'installation d'agriculteurs bio.

Dans le cas où du foncier agricole se trouverait libéré, les collectivités seraient prioritaires pour l'acquisition de ce même foncier avec obligation de le destiner à l'installation d'un agriculteur bio dans un délai maximum de 3 ans.

- levier logistique :

Une restauration collective se développe en bio s'il existe bien une cuisine en régie. Souvent les cuisines ont été fermées et des contrats signés avec des cuisines centrales dotées de liaison froide ou chaude qui contraignent beaucoup la cuisson et la perte de goûts et de nutriments. La création de cuisines équipées, notamment d'une légumerie, serait une politique d'investissement très pertinente pour le développement de la cuisine bio en circuit

court local. Les collectivités qui souhaitent se doter d'une cuisine pour la restauration collective pourraient se voir dotées de fonds spécifiques DETR (Dotation d'équipement des territoires ruraux).

(\*) BRUDED = Bretagne rurale urbaine et développement durable ; regroupe 110 communes impliquées dans le développement durable

## **C . Résultantes en termes de préconisations génériques :**

### **1- Constat :**

Si la consommation repose sur un comportement individuel avisé et responsable, collectivement elle doit se positionner selon une logistique alliant une relocalisation de l'alimentation et une agriculture durable sous forme de systèmes alimentaires territorialisés (SAT)

### **2- Ce qui implique comme préconisations génériques :**

- une cohérence entre ces SAT avec le Plan régional de transition agricole et les campagnes d'éducation sanitaires alimentaires de la population ;
- de caractériser les principaux leviers de ces SAT : la formation ; le foncier ; la fiscalité ; l'équipement territorial ; la réglementation des normes, labels et marchés publics ; une charte éthique pour l'ensemble des acteurs.

**Synthèse et clôture des travaux des  
Assises de la Transition Régionale Alimentaire,  
Agricole et de la Pêche**

Durant 1h30, les participants aux Assises ont pu à nouveau débattre, échanger réflexions, opinions et propositions au sujet des trois thèmes exposés lors des tables-rondes qui ont dressé des constats et fait valoir des possibilités de mettre en œuvre une véritable transition.

La synthèse et l'énoncé des préconisations qui en résultent sont effectués par LyLian Le Goff, médecin et environnementaliste, cofondateur des 7 Epis, suivi des prises de parole du portage politique régional avec René Louail, ancien Conseiller régional de Bretagne, et national avec Joël Labbé, sénateur du Morbihan.

➤ **Lylian Le Goff**

**Synthèse des préconisations (détaillées dans les Actes pages 56 à 58).**

Ces préconisations répondent à des enjeux cruciaux car une transition alimentaire et agricole est indispensable à l'avènement d'une transition plus globale : écologique, énergétique, climatique.

Elles considèrent, pour l'essentiel :

- que ce sont les critères d'une alimentation saine - non polluée, riches en nutriments protecteurs, équilibrée - à la portée de tous, qui doivent fixer la feuille de route de l'agriculture ;

- que la formation, le foncier et la fiscalité sont des moyens d'actions déterminants.

- qu'une stratégie cohérente doit être menée sur le plan national et dans les régions, intégrant plusieurs registres :

- . la promotion de l'éducation sanitaire alimentaire de la population et la lutte contre les gaspillages ;

- . la restauration collective, support logistique politique, social, pédagogique et économique fondamental : certaines communes ont déjà prouvé qu'il était possible de consommer bio sans surcoût, en réduisant les gaspillages et avec des menus équilibrés et variés en protéines végétales et animales ; elle mériterait de bénéficier

du transfert d'une partie des aides à la production de manière à stimuler les productions de qualité et de proximité par la demande.

- . reconnaître au milieu marin toute son importance pour ses rôles de réserve alimentaire et de régulation du climat ; l'intégrer dans la transition en organisant des filières terre-mer ;

- . changer de paradigmes et de mentalités pour passer de l'agro-chimie à l'agro-biologie, afin de répondre à une demande croissante et créer de l'emploi, en toute transparence économique vis-à-vis des externalités négatives ;

- .cette transition passe par une formation agronomique initiale et continue et par des aides prioritaires à l'installation et au maintien en bio et durable, aides conditionnées à la « durabilité » et non plus en fonction des volumes de production.

- .adapter aux spécificités des territoires cette politique agricole en transition, selon des « Plans régionaux de transition agricole », en suivant l'exemple de la Normandie qui gère de façon autonome les fonds européens du deuxième pilier de la PAC et applique la règle de doubler les sommes perçues pour financer la transition.

- . ancrage territorial renforcé, d'une part avec une politique foncière qui développe des ceintures vertes périurbaines bio et durables pour approvisionner des « villes vivrières » , d'autre part avec une relocalisation de l'alimentation selon une logistique de « système alimentaire territorialisé », optimisé par une forte implication publique et citoyenne, l'éthique étant la clé de voûte de l'échange économique.

- . un « plan protéines » charpente cette transition alimentaire et agricole, afin de parvenir à un équilibre entre protéines d'origines animales et végétales en termes de consommation comme de production ;

- .renforcer le pouvoir de la « consom'action » en agissant aussi par des actions juridiques de groupe quand la santé et/ou l'environnement sont affectés ;

- . nécessité d'une économie sociale et solidaire pour le monde agricole : avec une juste répartition des valeurs créées, l'instauration d'un revenu minimum agricole, une reconnaissance et prise en charge des victimes de l'usage professionnel des pesticides ;

- . en matière de santé environnementale, renforcer les expertises indépendantes, les registres épidémiologiques, les Diagnostics Locaux Santé Environnement et la lutte contre les conflits d'intérêts.

Ces préconisations sont de portées régionales et nationales ; elles peuvent par conséquent contribuer à l'élaboration des projets de loi en cours concernant l'alimentation et l'agriculture, c'est pourquoi nous avons demandé à René LOUAIL et Joël LABBE de les relayer.

➤ **René Louail (ancien Conseiller régional de Bretagne)**

Il faut effectivement changer de paradigmes et je voudrais insister sur quelques points pour s'en persuader davantage tellement le système productiviste dominant est insupportable :

- Le gâchis que cela représente dès la production car ce sont de l'ordre de 1,3 milliards de tonnes qui sont dilapidés : 650 millions de tonnes dans les pays en développement pour des problèmes de conservation des aliments et 650 millions de tonnes dans les pays riches surtout en relation avec les dates limites de consommation : on peut nourrir le monde en gérant mieux les ressources et sans polluer.

- L'alternative bio , bien sûr, mais en étant très vigilant pour éviter les dérives industrielles répondant à l'appel d'air d'une grande distribution qui continue de casser les prix en cassant les producteurs ; notre sauvegarde c'est de produire de la qualité et de se battre pour défendre une façon d'exister, de vivre ; or la machine à broyer va très vite et tout va se jouer dans les cinq prochaines années ; la bio c'est un état d'esprit, une cohérence dans le rapport au vivant ; la bio ne peut pas, ne doit pas s'industrialiser ; les productions doivent impérativement avoir un lien au sol.

- Il y a deux dossiers cruciaux : la formation et le foncier. Une formation initiale des jeunes et continue des agriculteurs en activité pour que le monde agricole intègre ses fondamentaux agronomiques vivables et viables. Une politique foncière menée non plus pour satisfaire la cupidité du court terme, participer à la prédation de l'environnement et de l'outil de travail premier de l'agriculture, la terre, mais bien menée selon une stratégie de transition pour préserver et pour prioriser l'installation de jeunes agriculteurs en bio et durable : l'agriculture doit relever aussi du social, de l'aménagement des territoires et du droit commun. La gestion du foncier ne doit plus être confisquée par une partie de ladite profession agricole. Le poids politique du monde paysan s'amenuise de jour en jour. Pourquoi les collectivités territoriales ne seraient pas consultées pour avis sur la destination et l'usage du sol ?

- Ce qui implique radicalement l'arrêt des aides que je qualifie de toxiques : aides non plafonnées (plus je suis gros et plus je touche d'aides pour manger le voisin) ; des aides pas suffisamment ciblées sur l'évolution des modes de productions et ne tenant pas compte du nombre d'emplois maintenus ou créés ; aux niveaux national et régional ce sont principalement les aides à la modernisation qualifiées plan de compétitivité et qui seront majorées par une partie des 5 milliards du plan Macron annoncé au début des EGA. En Bretagne, l'état et la région ont contribué à hauteur de 20 millions d'euros à la reprise de Doux par de grands volaillers avec un actionnaire saoudien ; de plus la région, dans le cadre du plan de compétitivité, va soutenir la construction de poulaillers géants de 5 000 m<sup>2</sup> pouvant accueillir 150 000 poulets : une bombe à retardement sanitaire, environnementale et ... économique (une crise future est prévisible dans les deux à trois années).

- Et puisqu'il faudra encore aider l'agriculture, ce qui représente 140 euros/personne/an en France, qu'au moins cela réponde à une stratégie économique durable : une partie de ces aides devrait aller vers une alimentation collective de qualité pour que la demande participe

au développement de ceintures vertes périurbaines bio et durables dédiées à l'approvisionnement de proximité.

- Il faut parler aussi de la défense des agriculteurs dans leur profession. Ils sont sous la pression de la FNSEA et des industriels lorsqu'ils dénoncent leurs conditions de travail et les atteintes à leur santé, en butte à des menaces et à la « fabrique du silence » ; de plus, ils ne sont pas suffisamment reconnus et pris en charge en tant que victimes de l'usage professionnel des pesticides par la MSA ; je reviens de l'assemblée générale de l'association de soutien aux victimes des pesticides qui s'est tenue à Silfiac et ils doivent mener des procédures pour se faire entendre ; je sais que le sujet a été abordé ce matin : c'est très important pour changer de système.

Nous agirons ensemble pour que cette transition devienne réalité !

### ➤ **Joël Labbé (sénateur du Morbihan)**

J'ai été maire de Saint-Nolff durant dix-neuf années avec une sensibilité d'écologiste et la volonté d'appliquer le développement durable. Convaincre et appliquer les alternatives ne va pas de soi et nécessite une indispensable mobilisation citoyenne avec le souci de transmettre, de réconcilier et de raisonner en termes de transition.

Devenu sénateur j'ai pu mener à bien une loi qui vise à mieux encadrer l'utilisation des produits phytosanitaires dans les espaces accueillant du public, dite loi Labbé de février 2014 et confortée par la loi sur la transition énergétique d'août 2015, loi qui interdit l'usage des pesticides dans les collectivités depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, puis la vente aux particuliers à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2019. La lutte contre l'emploi des pesticides en agriculture est rude et l'on bataille ferme actuellement pour interdire les néonicotinoïdes, des insecticides neurotoxiques qui dévastent les ruches et tous les insectes pollinisateurs : c'est une véritable catastrophe.

Heureusement, les lignes bougent sur le territoire : il existe un réseau de communes « Bretagne rurale urbaine », pour appliquer le développement durable et demander une autre PAC pour 2020-2027 en transition, en relation avec le Panel international d'experts sur les systèmes durables IPES FOOD ([www.ipes-food.org](http://www.ipes-food.org)) d'Olivier De Schutter.

Il existe bien des Projets alimentaires territoriaux mais globalement la restauration collective en France est décevante en termes de transition et c'est une piste d'action très importante. La loi à venir doit être significative sur ce sujet, concernant les pourcentages de commandes en produits bio d'au moins 30%, les repas végétariens servis régulièrement, la préparation des repas en régie (« faits maison »), plus équilibrés avec moins de viande et produits laitiers en cantines scolaires ; nous déposerons plusieurs amendements sur ces sujets ; de même concernant la maltraitance animale dans les élevages intensifs et les abattoirs, avec l'importance de redévelopper le système d'abattoirs mobiles et de proximité.

Mais une chose est sûre, c'est ensemble que nous gagnerons !

## PRECONISATIONS

issues des Assises de la Transition régionale alimentaire, agricole et de la pêche

le 14 avril 2018 à la Fac de sciences de Lorient

Ces préconisations sont la synthèse des informations et opinions exprimées lors des trois tables-rondes et des ateliers citoyens de ces assises portant sur l'alimentation, l'agriculture et la pêche, la consommation comme levier de la transition, pour donner suite au *Manifeste de la consommation en faveur d'un plan stratégique global pour une alimentation et une agriculture durables* publié sous forme de dossier cet hiver par le journal de la Biocoop des 7 Epis.

Elles se répartissent en quatre rubriques constituant un véritable contrat de société :

A - Promouvoir une éducation sanitaire alimentaire renforcée de la population, une lutte contre les gaspillages, avec la restauration collective comme levier stratégique à la fois sanitaire, économique et social afin que la qualité soit à la portée de tous.

B - Promouvoir une politique agricole résolument durable et responsable, en transition vers l'agrobiologie et charpentée par un « plan protéines », à la fois sur le plan national et au niveau des régions.

C - Planifier une logistique de *Systèmes Alimentaires Territorialisés*

D - Renforcer la santé environnementale par une meilleure connaissance, expertise et protection

**A - Promouvoir une éducation sanitaire alimentaire renforcée de la population, une lutte contre les gaspillages, avec la restauration collective comme levier stratégique à la fois sanitaire, économique et social afin que la qualité soit à la portée de tous.**

> Par une campagne publique d'éducation à une alimentation saine, variée et équilibrée, à base de produits frais et de saison :

- avec un impératif fondamental : corriger les excès de consommation de protéines animales, surtout carnées, de manière à parvenir dans un premier temps à un équilibre entre protéines animales (viandes, poissons, œufs et produits laitiers) et végétales (légumineuses et céréales non ou peu raffinées), ce qui conditionne un ensemble d'apports harmonieux dont l'exemple type est celui de l'alimentation traditionnelle méditerranéenne ; ce qui se traduit pratiquement par deux repas végétariens par semaine en restauration collective ;

- l'objectif est d'atteindre la proportion d'1/3 de protéines animales pour 2/3 de protéines végétales ;

- sachant que ce sont les organismes en pleine formation et croissance qui sont les plus vulnérables aux perturbateurs endocriniens, pollutions et déséquilibres alimentaires, priorité aux femmes enceintes, allaitantes et aux restaurations scolaires, pour faire l'objet de mesures facilitant l'accès aux produits bio ; de même pour les personnes fragilisées (milieux hospitaliers, maisons de retraites, prisons).

> Ce qui implique des actions politiques et pédagogiques concertées avec :

- les collectivités territoriales (régions, départements, communes, associations des régions et maires de France) et les œuvres universitaires (CROUS) : ce sont les maîtres d'œuvre en matière de restauration collective (respectivement : lycées, collèges, écoles et hébergement des personnes âgées, domaine hospitalier, universités) ; nombre d'entre elles montrent l'exemple (avec des « maisons d'éducation à l'alimentation durable » ...) qu'il s'agit de suivre, de conforter et d'amplifier sur le plan national.

- le PNNS (plan national nutrition santé) :

. ses contenus et missions doivent être renforcés : avec des informations pédagogiques au sujet des protéines végétales (leur rôle fondamental dans l'équilibre alimentaire, la manière de les associer ou de les alterner avec des protéines animales – plats principaux « classiques », mixtes, végétariens, végétaliens) ; des qualités nutritionnelles des aliments bio ; des méfaits du raffinage des aliments (sucre, produits céréaliers, huiles de table, sel), de consommer trop gras, sucré, salé et de consommer régulièrement des produits ultra transformés.

. veiller à davantage de cohérence entre PNNS et PNSE (plan national santé environnement) : l'alimentation fait partie intégrante de l'environnement pour l'ANSES (agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail) et pour les grandes instances internationales épidémiologiques.

- l'Éducation nationale et les formations concernées :

. cursus scolaires (les critères d'une alimentation saine et équilibrée doivent s'intégrer dans une culture générale, matière à des projets éducatifs, si possible en lien avec des ateliers de cours de cuisine et des fermes pédagogiques) et universitaires – particulièrement des professions médicales et paramédicales pour mettre l'accent sur la prévention : ne pas enseigner seulement les régimes des malades ...

. métiers de la restauration ; particulièrement en restauration collective dont le rôle doit être moteur :

.. des plats variés, bien équilibrés et savoureux peuvent aussi jouer un rôle pédagogique pour la population ;

.. modifier les normes nutritionnelles du décret du 30 septembre 2001 : remplacer la préconisation « 100 g de protéines animales » par « 100 g de protéines » pour permettre d'introduire régulièrement des protéines végétales dans

les menus en restauration collective ; plus généralement, les recommandations du GEMRCN (Groupe d'étude des marchés de restauration collective et de nutrition) seraient utiles à intégrer dans la réglementation ;

.. liaisons froides : éviter par des directives que le réchauffage trop intense et/ou prolongé des plats soit un facteur d'altération nutritionnelle et organoleptique.

. en milieu hospitalier, une attention particulière doit être portée sur le fait que nombre de patients ont peu d'appétence pour les repas servis, altérés par le réchauffage des plats, avec le risque d'être dénutris après leur séjour.

.métiers de la distribution, particulièrement sur l'information due aux consommateurs et la lutte contre le gaspillage

- le consumérisme : les associations de défense des consommateurs ont aussi un rôle pédagogique important à renforcer en matière d'éducation sanitaire alimentaire, de prévention et de garant de la santé publique auprès des autorités publiques et du monde marchand ; admettre parmi les associations de consommateurs reconnues d'utilité publique, celles spécifiques à la consommation bio (« Bioconsom'acteurs »).

- les milieux associatifs à caractère social et environnementaliste : là aussi, rôle pédagogique important pour mieux se nourrir sans forcément dépenser plus de temps et d'argent si l'on applique l'équilibre alimentaire ; importance de l'animation socioculturelle et de l'implication bénévole du milieu médical.

> par l'étiquetage et la réglementation de la publicité des produits alimentaires :

- pour les viandes, œufs, lait et laitages : indiquer le mode d'élevage et le type d'alimentation de l'animal dont ils sont issus (bio ; système herbager ; sans OGM ; avec OGM et leur taux, sachant que 9 animaux d'élevage sur 10 sont nourris avec des produits d'importation mélangés à des OGM)

- pour les produits non bio, le nombre de traitements par pesticides

- l'étiquetage nutritionnel des aliments : renforcer la démarche NutriScore afin qu'elle figure sur les emballages et dans les encarts publicitaires audiovisuels ; rendre obligatoire l'indication de l'index glycémique des aliments contenant des glucides et le taux d'acides gras « trans » des produits transformés ; l'indication de la liste de tous les ingrédients, excipients et additifs des produits transformés.

- interdiction du dioxyde de titane E171

- urgent : moratoire sur l'usage des nanoparticules dans l'alimentation

- renforcer la lutte contre les publicités et allégations nutritionnelles trompeuses et mensongères (réglementairement et en dotant la DGCCRF des effectifs nécessaires à des contrôles efficaces) ; protéger davantage l'enfant ciblé par les promotions alimentaires en les interdisant lors des programmes audiovisuels qui leurs sont destinés ; mettre à

contribution (taxe sur les budgets publicitaires) les annonceurs pour participer aux financements d'un étiquetage nutritionnel transparent, des campagnes de prévention sanitaire alimentaire, du renforcement du PNNS ; cette préconisation s'inscrit dans le droit fil de la stratégie nationale de santé publique 2018-2022 du gouvernement qui est « *de limiter l'influence de la publicité et du marketing alimentaire sur les enfants en les réglementant et d'encadrer la promotion des marques associées à des aliments peu favorables au plan nutritionnel* ».

- dossier urgent : les OGM non transgéniques (dits OGM cachés) obtenus par les nouvelles « techniques d'édition du génome » (NBT) doivent être soumis à la même législation européenne (évaluations environnementale et toxicologique ; autorisation ; étiquetage ; suivi) ; ils sont déjà dans les champs et introduits dans les chaînes alimentaires ; cette transparence en matière d'OGM a fait l'objet d'une campagne et d'une pétition déposée auprès de la Commission européenne par l'association « *Consommateurs pas cobayes !* »

- un label Commerce équitable intra-France indiquant la part du revenu reversé à l'agriculteur

> par une politique résolue de lutte contre le gaspillage :

- résultante d'une éducation alimentaire menant vers davantage de frugalité

- sachant :

.l'énorme gâchis en ressources alimentaires résultant du fait d'avoir délaissé les protéines végétales pour les protéines animales avec un « rendement » nutritionnel insoutenable (en moyenne de l'ordre de 1 pour 5 à 7, détaillé dans les Actes).

.que des communes telles que Langouët (35) et Mouans-Sartoux (06), ont une restauration collective à 100% bio depuis des années en partie grâce à cette lutte anti-gaspi.

- renforcer le Pacte national de lutte contre le gaspillage alimentaire dans ses objectifs, obligations de moyens, de contrôles et de résultats (diviser ce gaspillage au moins par 2 d'ici à 2025) ;

- en concertation avec les métiers de la restauration, de la distribution, associatifs sociaux et humanitaires selon le principe « donner plutôt que jeter » : la lutte contre le gaspillage alimentaire doit s'intégrer dans les formations professionnelles et les circuits de distribution (exemple du réseau « Nous anti-gaspi », avec un premier magasin dans l'Ouest à Melesse dans la banlieue nord de Rennes) ; promouvoir la vente des aliments en vrac.

> en s'appuyant sur le rôle pédagogique des jardins : familiaux, bio en milieu scolaire, de collectivités sous forme de jardins familiaux, partagés et solidaires, pratiquant le recyclage des déchets et le compostage ; de fermes pédagogiques réparties dans chaque département.

> en intégrant le milieu marin dans la transition alimentaire :

- en accompagnant l'organisation loco-régionale de filières terre-mer :

.campagnes d'éducation et sensibilisation aux techniques et zones de pêches (éviter les piscicultures intensives qui favorisent la pêche minotière) ;

. préserver absolument nos côtes d'une aquaculture selon une exploitation intensive comparable à celle pratiquée en agriculture, alors que le littoral en est déjà très affecté par endroits par les atteintes portées au plancton et par les marées vertes.

.améliorer l'information adaptée aux réalités et évolution des ressources halieutiques et de leurs cycles alternant périodes de repos et de pêche ;

. renforcer les liens entre pêcheurs, la pêche artisanale et les consommateurs (circuits d'approvisionnement terre-mer ; AMAP de poissons) ;

. formation et développement de l'aquaponie ;

. développer une culture culinaire pour valoriser les espèces délaissées malgré un bon rapport qualité – prix.

.développer les ressources annexes des produits de la mer telles que les algues ; inciter à féminiser la profession.

- l'importance du milieu marin – du fait de son rôle de garde-manger, menacé par les pollutions et le pillage halieutique et de son rôle de régulateur du climat – nécessite également des « Etats généraux » et un ministère à part entière pour le préserver et développer durablement la pêche (renouvellement éco-compatible de la flotte), une pisciculture non polluante et l'aquaponie.

## **B - Promouvoir une politique agricole résolument durable et responsable, en transition vers l'agrobiologie et charpentée par un « plan protéines », à la fois sur le plan national et au niveau des régions.**

**B – 1 . Objectif national** : une transition durable de l'ensemble du monde agricole avec au moins 50% de la SAU bio en 2050 (corroboré par l'étude « Afterres 2050 » de SOLAGRO) et charpentée par un « plan protéines ».

> Dans l'immédiat, il est urgent de protéger les riverains, exposés scandaleusement aux épandages de pesticides :

. par un décret déterminant les distances minimum de protection réglementaire des habitations riveraines de parcelles agricoles traitées par des pesticides ;

. faire respecter l'interdiction de l'usage de pesticides à moins de 200 m des écoles et d'établissements accueillant des personnes fragilisées (hôpital, maison de retraite, crèche) et de 50 m minimum aux abords des eaux de ruissellement, des cours d'eau et fossés, des périmètres de captage pour l'eau potable, des lieux de baignades, des piscicultures et zones conchylicoles ; les activités agricoles de proximité éventuelles étant uniquement agrobiologiques ;

.faire respecter les conditions climatiques d'épandages (interdiction par vent supérieur à force 3) ;

. redéfinir les zones interdites à l'emploi de pesticides ;

. obligation d'avertir les riverains en cas d'épandages et de les informer avec des panneaux explicites aux abords des parcelles traitées : selon le pesticide, des mesures sanitaires interdisent de parcourir les parcelles traitées durant 8 à 72 h, pour la sécurité de l'agriculteur, a fortiori celle des riverains !

. interdiction à terme du glyphosate (délai de 3 ans maximum) et des néonicotinoïdes.

> Renforcer la reconnaissance et la prise en charge des agriculteurs victimes des pesticides.

Le nombre d'agriculteurs victimes de l'usage professionnel des pesticides progresse au point de se regrouper en associations pour mieux se défendre, car ils ont une grande difficulté à faire reconnaître leurs affections avec le statut de maladie professionnelle les amenant à une véritable bataille judiciaire. Situation profondément injuste et dommageable pour ces agriculteurs qui ont cru à un système productiviste qui ensuite se dédouane des conséquences toxiques de ses intrants et qui, lors des procédures, inverse la charge de la preuve et parfois ose renvoyer la responsabilité sur l'agriculteur pour avoir mal utilisé le toxique.

Ce constat implique :

- Une refonte de la MSA (Mutualité sociale agricole) ;
- Un renforcement de l'expertise médicale et de l'épidémiologie des affections chroniques dues aux pesticides ;
- Corollaire : outre la maladie de Parkinson et les lymphomes non hodgkiniens, la reconnaissance comme maladies professionnelles de bien d'autres pathologies relevées couramment par les associations de victimes (décrites dans les actes).
- Outre la reconnaissance du statut de maladie professionnelle, la prise en charge par le régime social agricole (MSA) doit être à la mesure des préjudices subits, indépendamment des éventuelles sanctions juridiques.
- De mettre à contribution les producteurs et distributeurs de pesticides : au-delà des indemnités et amendes judiciaires (quand elles existent !), prendre des mesures fiscales sur la vente des produits pour financer la transition et la formation aux alternatives bio et durables.

> Instaurer un revenu minimum agricole : nombre d'agriculteurs sont loin de percevoir le SMIC. Il s'agit d'un pis-aller évitant que le précaire ne soit davantage victime de la course aux volumes, dans l'attente de la mise en œuvre d'une transition agricole.

> Etablir le coût des externalités négatives : une véritable transition doit être garante de la transparence économique des filières de production, sans quoi le bilan de la production agricole est faussé, voire mensonger selon les assertions prononcées (exemple caricatural du « programme algues vertes » onéreux pour la collectivité et sans effet sur les bassins versants) ; c'est un préalable indispensable aux dispositions débattues lors des EGA au sujet

d'un arbitrage public des relations commerciales et du relèvement du seuil de revente à perte ; à terme intégrer directement ces coûts dans le prix des produits dans le cadre d'une « concurrence non faussée ».

> Pour les modes de productions qui ne provoquent pas de dommages et rendent des services au bien commun (telle que la préservation de la fertilité naturelle des sols, de la biodiversité, la protection et l'entretien des paysages ...), appliquer une TVA réduite sur la vente de leurs produits et les gratifier pour les services rendus.

> Une politique foncière et des aides prioritaires à l'installation et au maintien en agricultures bio et durable, créatrices d'emplois : sur le plan national, renforcée par les collectivités territoriales (voir ci-après les « Plans régionaux de transition agricole » et les « Systèmes alimentaires territoriaux »).

Il s'agit d'un changement de paradigmes et de mentalités : quand on est dispensé du coût économique de ses pratiques, on est dispensé aussi de se remettre en cause. Avec une triple charge pour le Bien commun : supporter les dommages (environnementaux, sanitaires, économiques ...), financer par des aides des pratiques dont il faut ensuite assumer les coûts.

Ce qui implique l'arrêt d'une politique de soutien aux volumes et à l'agrandissement des surfaces, avec des « aides toxiques » décrites dans les Actes pérennisant ce modèle dominant qui réduit dramatiquement ses effectifs, aux antipodes d'une « durabilité » plus autonome et économe, viable et vivable ; quitte à favoriser des investissements de masse spéculatifs internationaux sur nos territoires (implantation chinoise dans l'industrie laitière en Bretagne et Normandie).

Il importe de démocratiser les prises de décision en intégrant des collèges de citoyens à titre consultatif dans des instances professionnelles (ce qui est le cas en bio depuis la période pionnière), y compris pour les SAFER.

> Mise en œuvre d'un « plan protéines », stratégique à la fois pour l'agriculture et l'alimentation.

- il s'agit de parvenir le plus rapidement possible à un équilibre entre les productions de protéines, d'origines animales et végétales, destinées aux consommateurs : si le fait de consommer trop de viande est maintenant reconnu comme très dommageable, la production (et les importations) de protéines végétales demeurent très majoritairement fourragères, y compris en bio.

- il existe bien un « Plan protéines végétales pour la France 2014-2020 », mais qui est nettement insuffisant et qui manque de cohérence ; il ne concerne que la production fourragère et doit être complété par un volet de production de légumineuses et de céréales destinées à la consommation humaine ; de plus, il est temps de rendre opérationnel l'article premier de la loi OGM du 25 juin 2008 ayant pour objectif que la France recouvre une autonomie alimentaire en terme de productions fourragères pour ne plus être dépendante

d'importations de soja OGM (c'est de la part du législateur une remise en cause salubre des accords de Blair House de 1992, marché de dupes qui a rendu les Etats membres de l'Europe dépendants d'importations de protéines fourragères sous forme de soja) ;

- objectif global : rééquilibrer les productions de protéines d'origines animales et végétales pour tendre vers l'autonomie fourragère et une production destinée à la consommation humaine de l'ordre de 2/3 de protéines végétales (céréales et légumineuses) pour 1/3 de protéines animales (produits carnés, laitages et produits de la mer).

> Formation initiale et continue des agriculteurs :

. à commencer par les enseignants des lycées et instituts agricoles, les formateurs et conseillers techniques des chambres d'agriculture : former des formateurs, notamment en ayant recours à l'expérience précieuse des agriculteurs bio en fin d'activité. Accompagner les formations mises en œuvre par les CIVAM, les groupements d'agriculteurs bio.

. former aux pratiques agronomiques qui respectent la biodiversité, la physiologie des sols et des espèces, seules et véritables alternatives aux pesticides et intrants chimiques.

> Refonte de la réglementation des plans des filières agricoles élevages :

- arrêter et sanctionner le scandale de la maltraitance animale dans les élevages industriels et les abattoirs – l'un des objectifs de la campagne du Président de la république (l'article L 214 du code rural reconnaît depuis 1976 que les animaux sont des « êtres doués de sensibilité », tout comme le code civil mais celui-ci les soumet depuis 2015 au régime des biens) ; renforcer le contrôle des abattoirs accrédités (vidéosurveillance obligatoire) et développer les abattoirs mobiles ;

- corollaire : interdire les élevages concentrationnaires (volailles en cage, porcs sur caillebotis) et pratiques barbares (castration à vif des porcelets, broyage des poussins mâles) ;

- n'autoriser que des élevages en plein air, avec liaison au sol ; il faut miser économiquement sur la qualité viable et arrêter cette aberration qui consiste à subventionner à répétition l'élevage industriel breton de poulets à l'exportation alors que de 60 à 80% de la volaille consommée en France est importée !

- renforcer la diminution de l'utilisation des antibiotiques et le contrôle de leur interdiction comme activateurs de croissance ;

- renforcer le contrôle des épandages de lisiers et de leurs effets sur la pollution de l'air.

- globalement, une agriculture en transition réduit la quantité issue des élevages pour plus de qualité et, dans le même temps, développe les productions de légumineuses et de céréales destinées à la consommation humaine dans le cadre du plan protéines.

> Lancer un programme de recherches et d'innovation en pédologie, physiologie végétale et agronomie biologique afin de mieux gérer l'eau utilisée en agriculture, de développer et d'enseigner le potentiel remarquable de la biodynamie, de la permaculture, de l'agroforesterie, jusque-là marginalisées.

> Maîtrise des cahiers des charges bio :

. au niveau européen, pour corriger leurs dérives laxistes qui ont notamment supprimé la liaison au sol dans les élevages, etc ... ; il faudrait constituer un « lobbying bioacteur » ! Compléter les cahiers des charges bio avec critères sociaux (surtout en termes de rapport entre main-d'œuvre et surfaces cultivées ; contrôle européen des conditions d'emploi et d'accueil des ouvriers agricoles immigrés).

. au niveau français, maintenir les garanties qui étaient offertes par les cahiers des charges pionniers nationaux et associatifs (logo A B français, logos associatifs Nature et Progrès, Simples, Demeter biodynamie, Biocohérence) et leur référencement légal sur les produits des filières adhérentes : gage de transparence et de fiabilité (par rapport au label européen).

> Des commandes réglementées de produits bio en restauration collective :

. l'objectif 20% du Grenelle de l'environnement est enfin respecté sur tout le territoire pour 2020 ;

. transférer une partie des aides actuelles à la production vers les restaurations des collectivités territoriales pour l'achat de produits bio et de proximité afin de développer la bio par la demande et de sauvegarder l'emploi agricole : c'est une urgence.

. objectif minimum de 50% pour 2050 au plus tard (ce qui rejoint l'objectif énoncé par le Président de la république durant sa campagne électorale : « 50% d'écologique ou de bio ou de local en 2025 dans les cantines » ; à ceci près que les enjeux nécessitent « bio et local ») ; actuellement, on note une progression du nombre de communes dont la RC est proche de 100% bio mais faisant appel forcément à des produits éloignés.

> Préserver le capital semencier :

- L'intégrité et l'indépendance des filières semencières est un enjeu crucial pour la biodiversité, le libre choix alimentaire et l'économie : qui détient le monopole des semences détient le pouvoir alimentaire – et donc *le* pouvoir, surtout en situation de crise (c'est le véritable enjeu du brevetage des semences et des OGM !)

- Cette diversité et ce libre choix doivent être garantis par la réglementation, ce qui nécessite de légaliser les semences patrimoniales selon une recommandation européenne récente (semences dites « paysannes » et de « variétés anciennes ») qui ne sont pas admises au « catalogue officiel des espèces et variétés » géré par le GNIS, catalogue réservé aux semences hybrides en fonction de critères d'homogénéité et de standardisation qui sont une négation de la biodiversité et qui favorisent les monopoles et le brevetage du vivant.

- Accompagner un fort développement de filières de production de semences bio.

> Suspendre tout accord ou protocole d'accord de libre-échange international (CETA avec le Canada, TAFTA avec les Etats Unis d'Amérique, MERCOSUR avec l'Amérique latine), dans l'attente de l'évaluation de leur compatibilité avec nos mesures de préservations environnementales et sanitaires et de leurs conséquences en cas d'application, par une commission d'enquête qu'il importe de créer de toute urgence.

## **B - 2 . Une transition agricole régionalisée** selon des *Plans régionaux de transition agricole* :

L'intérêt de couvrir le territoire avec des Plans régionaux de transition agricole est de gagner en autonomie et d'amener, par une formation agronomique initiale et continue et par des aides, l'ensemble du corps social agricole à des pratiques conformes à un développement soutenable, aussi bien l'agriculteur en cours d'exercice que le jeune agriculteur envisageant de s'installer, les « conventionnels » comme ceux déjà engagés en agrobiologie, de manière à enclencher une dynamique agricole durable cohérente. A ce titre, la restauration collective est aussi un objectif stratégique visant à ce qu'elle soit approvisionnée majoritairement avec des produits locorégionaux (en se fixant un pourcentage et un délai pour l'atteindre).

Exemple concret, un tel Plan de transition agricole est opérationnel depuis 2015 en Normandie, avec un budget global de l'ordre de 300 millions d'euros sur 5 ans ; budget provenant du « deuxième pilier » de la PAC, le FEADER (Fonds européen agricole pour le développement rural) et de ressources loco-régionales selon le principe des aides agro-environnementales européennes : pour 1 euro provenant de l'Europe, la région doit verser 2 euros (pouvant provenir de la région elle-même, des départements, de l'agence de l'eau, etc...) pour financer ces aides à une transition agricole durable.

Les aides versées sont ciblées (détails dans les Actes des Assises), soumises à trois conditions engageant à :

- réduire les coûts de production et favoriser l'autonomie des exploitations (réduction des intrants, valorisation des systèmes herbagers et des légumineuses ...)

- améliorer la qualité des produits et la création de valeur ajoutée, notamment en diversifiant les activités et grâce à la transformation sur place de produits agricoles ;

- respecter l'environnement et les ressources naturelles par le développement de pratiques et méthodes alternatives durables.

Concernant les jeunes agriculteurs, il s'agit de favoriser leur installation et la transmission des exploitations, objectif prioritaire sachant que 50% des agriculteurs ont plus de 55 ans et 90% d'entre eux n'ont pas de successeurs désignés. Deux dispositifs efficaces sont appliqués : les « *contrats de parrainage* » et les « *contrats de transmission* ».

La clef de voûte de ce plan est « *le chèque conseil agricole* » qui incite tout agriculteur à progresser dans une agriculture plus durable.

Ces dispositifs – qui évitent que l'hémorragie du tissu social agricole ne s'accroisse et que la spéculation foncière finisse par éradiquer une agriculture à taille humaine –, ont été votés à l'unanimité par le Conseil régional de Normandie : pourquoi pas en Bretagne, voire dans un Grand-Ouest regroupant Normandie – Bretagne – Pays de la Loire ; pourquoi pas dans l'ensemble des régions françaises ?

### **C - Planifier une logistique de *Systèmes Alimentaires Territorialisés***

➤ Ses bases : une politique foncière et un ancrage territorial.

- aides en faveur des installations « durables » et bio ; les communes doivent exercer leur droit de préemption en concertation avec les SAFER ;

- moratoire portant sur l'artificialisation des terres agricoles ; particulièrement en zones périurbaines ;

- développer des ceintures vertes bio et durables périurbaines dédiées à l'approvisionnement de proximité des collectivités territoriales ; le cahier des charges des restaurations collectives stipulant l'achat de produits biologiques et de proximité, particulièrement pour les établissements scolaires et hospitaliers, sans que le surcoût éventuel soit imputable aux consommateurs ; modifier les critères de commande des cahiers des charges en cohérence avec le développement durable : légaliser des critères géographiques, de proximité pour une qualité équivalente, de type d'exploitation.

- aménager, si possible, des surfaces urbaines propres au maraîchage, à des vergers ...

- prise en charge par les collectivités locales du coût de la certification des agriculteurs bio de leur territoire tant que l'Etat maintiendra cette contrainte paradoxale qui taxe les productions préservant l'environnement.

- dans l'immédiat, accompagner les initiatives locorégionales mettant en œuvre une politique de transition ; un cadre insulaire est emblématique et renforce cette nécessité de tendre vers davantage d'autonomie alimentaire et énergétique (exemple novateur du projet « Oasis Réunion »).

➤ Les moyens de mise en œuvre d'un Système alimentaire territorialisé.

> Accompagner, par des aides techniques et budgétaires, les collectivités territoriales dans leur démarche d'autonomie alimentaire (selon la prospective « Ville vivrière » de l'Agro campus de Rennes – détails dans les Actes), afin que progressent le volume et la qualité des produits territorialisés, gage d'emplois locaux pérennes, optimisé par une forte implication publique et citoyenne, l'éthique étant la clé de voute de l'échange économique. Sensibiliser avec l'utilisation ou la création de monnaies locales, de cartes de fidélité valables dans tous les commerces d'une même commune ; des animations conviviales de quartier.

> Mutualiser : créer un effet de levier par la demande coordonnée des communes et des acheteurs publics en produits bio et durables locaux afin de susciter des reconversions et amorcer un puissant élan de transition agricole ; organiser les filières de production en groupements d'approvisionnement adaptés à la restauration collective des communautés de communes.

> Lever les entraves administratives et réglementaires :

- Concernant les EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale)

. leur attribuer un droit de regard et des compétences en agriculture, alimentation et santé (comme pour la gestion de l'eau) pour permettre une politique de transition cohérente ;

. là aussi, que les aides du FEADER puissent être sollicitées pour une plus grande adéquation avec les spécificités des territoires ;

.leur reconnaître une compétence dans l'organisation des marchés de la restauration collective ;

- De l'intérêt de se doter d'un Diagnostic Local Santé Environnement » (DLSE) : dès lors qu'une collectivité s'est engagée dans une démarche de prévention sanitaire environnementale dont le but est de réduire l'exposition de la population à des facteurs de risques, il est reconnu que les élus sont amenés à s'impliquer dans un champ où ils n'ont que peu de compétences en propre, mais tout en les dotant de leviers pour agir en partenariat avec les autorités sanitaires et les services de l'Etat. Or la transition alimentaire et agricole fait partie de cette démarche de prévention sanitaire environnementale (exemple de Lorient cité dans la deuxième table ronde des actes).

- Permettre la préférence locale dans le code des marchés publics pour l'alimentation (et une contribution carbone au prorata du transport).

- Attribuer des financements aux PAT (Plan alimentaire territorial) lancés et déjà reconnus par l'Etat ;

- Aides financières incitatives pour créer des structures professionnelles de regroupement d'agriculteurs à l'échelle locale.
- Développer l'implantation de fermes pédagogiques ; en cohérence avec des projets pédagogiques d'éducation sanitaire alimentaire des milieux scolaires et associatifs locaux.

#### **D - Renforcer la santé environnementale par une meilleure connaissance, expertise et protection.**

- renforcer le PNSE (Plan National Santé Environnement) par des registres épidémiologiques territorialisés ; établir des diagnostics locaux de santé environnementale (DLSE) afin de mieux cibler des mesures de prévention en intégrant les données du diagnostic dans l'aménagement du territoire pour réduire l'exposition de la population aux facteurs de risques révélés (le premier DLSE établi en Bretagne est celui de Lorient aggro en 2017).
- intégrer la recherche de pesticides dans la surveillance de la qualité de l'air avec des mesures contraignantes adaptées en cas d'alerte ; renforcer la surveillance des teneurs en particules fines en relation avec les activités agricoles émettrices d'ammoniac.
- renforcer l'indépendance et la transparence en matière d'expertise et lutter radicalement contre les conflits d'intérêt.
- renforcer le statut de « lanceur d'alerte ».
- mener des actions juridiques de groupe : pour des atteintes ou mises en danger de la santé et/ou de l'environnement par les modes de productions et/ou les produits alimentaires (loi Hamon de mars 2014, actualisée en 2017 par la "loi de modernisation de la justice") ; aux niveaux local, régional, national et européen.
- sensibiliser la population au rôle que peuvent jouer les citoyens consommateurs dans des instances consultatives habilitées à traiter d'environnement, santé, alimentation, agriculture (en relation avec les milieux associatifs, les Conseils de Développement des Pays).

<><><><>

Au final, il ressort de ces préconisations un modèle de transition alimentaire, agricole et de la pêche qui repose essentiellement sur l'éducation sanitaire alimentaire de la population et le développement de l'agrobiologie, charpenté par « un plan protéines » équilibré entre protéines d'origines animales et végétales en termes de production et de consommation, organisé selon des systèmes alimentaires territoriaux dans lesquels des ceintures vertes périurbaines sont dédiées à l'approvisionnement de proximité et des restaurations collectives en priorité, géré dans le cadre d'une politique agricole régionalisée plus autonome et adaptée aux spécificités des territoires.

<><><><>

De plus, ces préconisations reflètent et répondent aux attentes de la population comme l'atteste le sondage IFOP/WWF pratiqué au moment des EGA le 10 octobre 2017, intitulé « Les Français, la consommation écoresponsable et la transition écologique », selon lequel :

. 93% pensent que leur santé est impactée par la présence de pesticides dans les aliments consommés ;

. 87 % sont favorables à ce que les aides publiques soient orientées vers des pratiques agricoles écoresponsables (bio, permaculture, agroécologie) ;

. 78 % sont favorables à un moratoire sur l'artificialisation des terres agricoles ;

. 72% désirent aller vers davantage de produits bio pour un même budget ;

. 67 % sont favorables à la diminution de leur consommation de protéines animales.

Ces préconisations sont soutenues, outre le portage politique régional et national, par une pétition nationale organisée par les « Bioconsom'Acteurs PACA France » dont le but est d'obtenir un référendum d'initiatives partagées sur le passage de l'agrochimie à l'agrobiologie avec l'affectation d'une part importante des cinq milliards d'euros annoncés par le président de la République lors des EGA.

<><><><>

Les actes de la Transition régionale alimentaire, agricole et de la pêche ont été mis en forme par Lylian Le Goff, les restitutions des interventions et des débats ayant été validées par toutes les parties prenantes.

Que les intervenants soient remerciés chaleureusement pour leur coopération bénévole :

. Claude Aubert

. Jean-François Deleume

. Alain Le Sann

. Pascal Tocquer

. Jocelyne Kerjouan

. François Dufour

. Catherine Darrot

. Sophia Lakhdar

. Yann Syz

- . Daniel Cueff
- . René Louail
- . Joël Labbé

<><><><>

**Associations et structures invitées :**

- Bretagne vivante
- Carrefour des Humanités Paul Ricoeur
- Conseil de développement du Pays de Lorient
- Clim'action Bretagne sud
- Chambre d'Agriculture
- Cohérence
- Collectif Pêche et développement
- Comité départemental des Pêches
- Communes du Pays de Lorient
- Confédération paysanne 56
- CRISLA
- Eau et rivières de Bretagne
- Ecole de la santé de Lorient
- FCPE
- Fédération Bretagne Nature Environnement
- FNSEA 56
- GAB 56 – groupement d'agriculteurs bio
- Graine d'Océan
- Les Petits Débrouillards
- La PEEP
- Manger Bio 56
- Nature et Culture
- Rivières et bocage (RBBBM)
- Tarz Heol
- UFC Que Choisir
- Voyages coopératifs

## ACTES / POSTFACE

La parution des actes de ces Assises de la transition régionale alimentaire, agricole et de la pêche (ATRAAP) coïncide avec l'adoption du projet de loi issu des Etats Généraux de l'Alimentation (EGA), en première lecture à l'Assemblée nationale.

L'organisation et les travaux des EGA avaient suscité une grande déception amenant à ces assises.

On était en droit d'attendre du débat parlementaire qu'il puisse corriger et combler de graves lacunes par le jeu des amendements : il y en a bien eu – jusqu'à 2310 ! – dont 207 adoptés ... parmi lesquels ceux de la FNSEA reproduits sans état d'âme par nombre de députés selon le procédé du copié-collé sans même prendre la peine de corriger les fautes d'orthographe ; par contre, plusieurs amendements qui auraient permis de réduire les méfaits sanitaires, socio-économiques, environnementaux, climatiques, du productivisme agricole et du marketing publicitaire de l'agro-industrie ont été rejetés, y compris ceux qui avaient fait l'objet d'un engagement du président de la République concernant la maltraitance animale et l'arrêt du glyphosate : on entretient une dépendance mortifère aux pesticides et, en même temps, on refuse aussi la moindre protection de la population en retirant un amendement dont le but était de limiter ou d'interdire les épandages de pesticides à proximité des habitations. Il importe d'ailleurs de rappeler que le gouvernement s'est opposé récemment à la création d'un fonds d'indemnisation des victimes des pesticides admis en première lecture par le Sénat en février 2018 : c'est faire preuve de cohérence à défaut de responsabilité et de solidarité avec les victimes professionnelles et civiles des pesticides !

Non seulement « le compte n'y est pas » – toujours pas et de moins en moins ! – mais en plus c'est la démocratie qui est bafouée ouvertement par la pratique du lobbying. On ne peut pas mettre sur le même plan, à l'instar de Monsieur Stéphane Travert, ceux qui défendent les intérêts privés des marchands de pesticides et ceux qui défendent le Bien commun et l'intérêt général en termes de préservation de la santé, de la biodiversité et des équilibres sociaux. Rappelons que l'économie des grandes coopératives agricoles est tributaire de leur rôle dans la distribution de pesticides et d'intrants chimiques et que dans le monde agricole un syndicat censé défendre les agriculteurs agit pour défendre des intérêts industriels en situation flagrante de conflit d'intérêt. Or le rôle – et le devoir – d'un parlementaire est de se positionner en fonction de l'intérêt général ; en l'occurrence on assiste à une reddition en règle devant les diktats des agro-industriels et aussi des médias audio-visuels qui interviennent pour préserver leurs entrées publicitaires au détriment de la santé des enfants.

Il ya bien quelques mesures mises en exergue dans les médias pour faire valoir une avancée en termes de transition, telle que « 50% de bio en restauration collective d'ici à 2022 » ... en fait il s'agit de « 50% de produits bio *ou* tenant compte de la préservation de l'environnement », avec une part de 20% pour le bio – ce qui était déjà promis pour 2012 par le Grenelle de l'environnement ... ; la manière de tenir compte de l'environnement est toute relative, sachant qu'un représentant du lobby céréalier a déclaré publiquement lors du

débat ayant précédé le vote européen sur la prolongation de l'autorisation du glyphosate que celui-ci est « indispensable à l'agroécologie »... et comment peut-on envisager sérieusement 50% de bio en restauration collective en l'espace de quatre années, alors qu'actuellement il n'y a que 6% de production et à peine 3% de commandes collectives, sans une politique agricole radicalement engagée dans une transition agrobiologique ... qui n'est pas du tout encadrée par cette loi !

Que peut-on espérer de son examen par le Sénat au cours de la navette parlementaire à venir ?... Un sursaut de prise de conscience de nos parlementaires, au sujet des enjeux cruciaux liés à l'urgence de mettre en œuvre une véritable transition sociétale dans laquelle les modes de consommation et de production alimentaires jouent un rôle déterminant, assurément, mais rien n'est moins sûr : les renoncements de l'Assemblée nationale à préserver l'intérêt général et respecter les engagements présidentiels n'ont pas suffi au Sénat lors des premiers débats de la navette parlementaire, car le peu d'avancées en faveur d'une transition ont été supprimées.

Une loi à la hauteur de ces enjeux doit déterminer avant tout les moyens pour réaliser l'objectif consensuel initial des EGA qui est de parvenir à une « alimentation saine, sûre, durable et accessible à tous » ; sans concession au lieu de céder aux pressions et de s'en remettre au bon vouloir des filières.

Les enjeux, les objectifs et les moyens qui en découlent sont développés ici dans les actes des ATRAAP lorientaises et synthétisés sous forme de préconisations qui, dans l'immédiate actualité parlementaire, sont matière à amendements.

Bien au-delà de cette loi issue des EGA, les travaux de ces ATRAAP proposent un véritable plan de transition alimentaire et agricole opérationnel à moyen et long terme : très concret ; reposant sur une mise en œuvre territoriale régionalisée avec des moyens budgétaires listés pour la transition et non pour pérenniser un modèle insoutenable ; répondant qui plus est à des recommandations européennes afin de mettre en œuvre une « transition vers la durabilité régionale de l'agriculture en Europe et les besoins d'innovation sociale et technologique nécessaires pour initier et progresser sur ces voies » ; avec une grande composante d'autonomie propre aux « systèmes alimentaires territorialisés », à leur logistique et à leur démarche préventive permettant d'anticiper les situations de crises, optimisés par une forte implication publique et citoyenne, l'éthique étant la clé de voûte de l'échange économique.

Ces travaux seront proposés aux parlementaires, aux collectivités territoriales et à l'opinion publique prise à témoin.

Lylian Le Goff (médecin, environnementaliste)

Mikaël Coroller (gérant de la Biocoop des 7 Epis)

René Louail (ancien Conseiller régional de Bretagne)

Joël Labbé (Sénateur)

